



**PLU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Cavaillon**

Elaboration du PLU prescrite le 23 septembre 2013

PLU arrêté le 13 mars 2017

PLU approuvé le 4 avril 2019

4.b. Annexe au règlement

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

# Sommaire

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
1. OBJECTIF DU CAHIER DE RECOMMANDATIONS .....	4
2. LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUVANT ACCOMPAGNER VOS PROJETS URBAINS : LE PNR DU LUBERON, LE CAUE DU VAR, L'ADEME, .....	4
<b>VOLET 1 – LA QUALITE DU BATI : CONSTRUCTION ET RENOVATION .....</b>	<b>7</b>
1. LES CONSTRUCTIONS NEUVES .....	8
2. RECOMMANDATIONS POUR LA RENOVATION DU BATI ARCHITECTURAL .....	14
<b>VOLET 2 – L'URBANISME DE DEMAIN, COMMENT INTEGRER LA DENSITE DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT.....</b>	<b>22</b>
1. LA DENSITE, NOTIONS .....	23
2. LES SOLUTIONS DE DENSIFICATION (EXTENSIONS, RECONSTRUCTIONS, DEMOLITION, DIVISION PARCELLAIRE).....	24
3. LES TYPOLOGIES D'HABITAT PERMETTANT DE DIVERSIFIER LES FORMES URBAINES ET DE DENSIFIER LE TISSU BATI.....	25
<b>VOLET 3 – CONSTRUIRE DURABLE, QUELS OUTILS ? .....</b>	<b>26</b>
1. LE PRINCIPE DU BIOCLIMATISME .....	27
2. ISOLATION, MATERIAUX .....	29
3. LES EQUIPEMENTS D'ENERGIES RENOUVELABLES .....	31
4. LABELS, REFERENTIELS, REGLEMENTATION THERMIQUE (RT2012, RT2020) .....	32
<b>VOLET 4 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS DES ESPACES PRIVES ET PUBLICS.....</b>	<b>37</b>
1. LA LIMITE PRIVEE/PUBLIC : LES MODES DE CLOTURES A PRIVILEGIER POUR UNE INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE .....	38
2. LE VEGETAL : PALETTE ADAPTEE AU CONTEXTE LOCAL, LES PLANTES A PROSCRIRE.....	40
3. GERER SON JARDIN DURABLEMENT .....	45
<b>VOLET 5 – L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES .....</b>	<b>49</b>
1. LES OBJECTIFS DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITES .....	50
2. LES CRITERES DE QUALITE (CHARTRE VAUCLUSE), LE LABEL ECOPARC VAUCLUSE .....	51

# Préambule

## 1. Objectif du cahier de recommandations

Ce cahier de recommandation est un guide visant à aider et à intégrer tout projet d'aménagement dans une logique architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, respectueuse du territoire cavaillonnais.

Il vise à accompagner les projets, qu'il s'agisse d'une intervention sur une construction existante, de la réalisation d'une nouvelle construction ou de l'aménagement des espaces extérieurs.

**Ce document n'est pas opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Il présente des recommandations venant compléter les règles du Plan Local d'Urbanisme. Il apporte des outils et illustrations permettant d'intégrer tout projet d'aménagement à l'identité architecturale et paysagère de Cavaillon, et détaille les moyens de prise en compte des exigences environnementales actuelles.**

Ainsi, ce cahier de recommandations s'adresse à tous les citoyens cavaillonnais, tant aux habitants, constructeurs, aménageurs qu'aux services de la ville et élus.

## 2. Les acteurs du territoire pouvant accompagner vos projets urbains : le PNR du Luberon, le CAUE du Var, l'ADEME, ...

### 2.1. Le PNR du Luberon

Parc naturel régional  
du LUBÉRON 

Le Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Le PNR peut vous conseiller et vous accompagner dans votre projet pour les thématiques suivantes :

- ❖ L'éco-construction,
- ❖ Les conseils en énergie partagé,
- ❖ Le cadre de vie, environnement (jardiner de façon durable, l'énergie, le recyclage des déchets...)

Les documents ressource à votre disposition :

- ❖ La charte du PNR du Luberon
- ❖ Les différents guides disponibles sur le site internet du Parc

Contact personnes ressources :

60, place Jean-Jaurès  
BP 122  
84404 APT Cedex  
04 90 04 42 00

### 2.2. Le CAUE de Vaucluse



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de sensibilisation et d'information ouvert à tous. Issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, il est créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE VAR a été mis en place dans le département en 1979 à l'initiative du Conseil général. Investi d'une mission d'intérêt public en vue de l'amélioration du cadre de vie, dans un cadre et un état d'esprit associatifs, le CAUE de Vaucluse intervient sur l'ensemble du territoire.

Outre les permanences organisées en mairie par les architectes conseillers au profit des particuliers, le CAUE accompagne les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage publics et privés sur tout projet concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement sur le département.

Son équipe pluridisciplinaire apporte un éclairage technique et garantit neutralité d'approche et capacité d'accompagnement dans la durée. Il est conseillé de consulter le CAUE le plus en amont possible de votre projet de construction, réhabilitation ou aménagement.

Contact personnes ressources :

2 avenue de Fontcouverte  
84000 Avignon  
04 90 13 49 50



### 2.3. L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de la région PACA est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Environnement, l'Énergie et de la Mer et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

Dans ce but, sont mis à disposition des collectivités, administrations, acteurs de l'économie, associations, chercheurs... nos expertises techniques, accompagnements méthodologiques et aides financières.

A l'échelle des particuliers, l'ADEME développe des outils variés pour répondre d'une part à la demande d'informations croissante des particuliers et, d'autre part, afin de guider leurs choix de comportements et d'investissements domestiques en faveur de la protection de l'environnement. (Éco-gestes, rénovation énergétique, réduction des déchets, qualité de l'air...).

Contact personnes ressources :

Espace Info Energie - *AERE Grand Avignon*

*106 rue Carreterie*

*84000 Avignon*

*04 32 70 09 31*

Espace Info Energie - *AERE PNR Luberon*

*Résidence Saint Michel*

*Impasse Marin la Meslée*

*84400 Apt*

*04 0 74 09 18*

# **Volet 1 – La qualité du bâti : construction et rénovation**

## 1. Les constructions neuves

Pour une construction nouvelle, le parti architectural dépend des caractéristiques bâties et non bâties du site. La définition d'un cahier des charges lié à l'usage d'une construction et le respect du règlement d'urbanisme sont nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de construction.

### 1.1. Le choix de l'architecture provençale, les caractéristiques identitaires à respecter

#### 1.1.1. Principes

Il est recommandé de privilégier un style architectural cohérent avec celui des bâtiments environnants afin de favoriser son intégration dans le paysage urbain.

**Il est conseillé par la collectivité de privilégier une architecture répondant à l'identité architecturale locale, l'architecture provençale.**

Ces bâtiments présentent les caractéristiques architecturales suivantes :

- ❖ une simplicité des volumes,
- ❖ des toitures en tuiles avec 30 % de pente le plus souvent,
- ❖ des débords de toit,
- ❖ des murs maçonnés avec un enduit de teinte claire,
- ❖ des ouvertures plus hautes que larges avec des volets battants (généralement persiennés) ou des grilles de défense,
- ❖ une treille végétalisée permettant une protection solaire de la façade sud et de la zone d'espace de vie extérieure.

Il est recommandé de tenir compte de ces caractéristiques pour réaliser un projet se fondant dans son environnement. Toutefois, cette architecture pourra être adaptée aux modes de vie actuels et aux nouvelles exigences normatives, par l'apport de solutions innovantes.

#### 1.1.2. Les couvertures et débords de toit

Les couvertures sont de préférence en tuiles de terre cuite, de teinte proche de celle dominante. La rive de toit doit être terminée par un détail architectural assurant un débord. Techniquement, ce débord sert à écarter l'eau de ruissellement de la façade. Entre une et trois rangs de génoise pourront être mises en place dans ce sens. Elles représentent un élément de modénature à préserver dans l'architecture du territoire.



Exemples de génoises et gouttières

Bien que non utilisées historiquement, des gouttières pourront venir compléter la présence de génoises afin d'assurer la pérennité de la qualité de la façade face au ruissellement pluvial.

#### 1.1.3. La composition de façade, détails

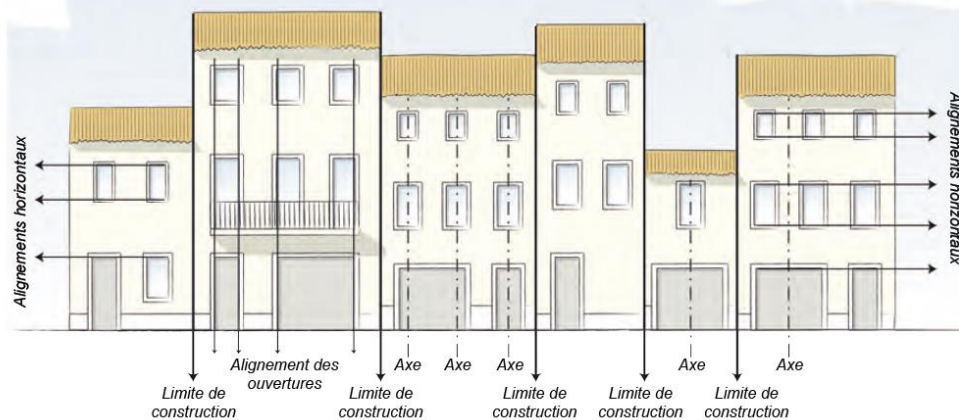
##### Les percements

Les ouvertures de percements jouent un rôle important en composition de façade. Ils affirment l'identité architecturale d'une construction.

Les principes locaux de composition des percements se basent sur :

- ❖ un alignement horizontal au niveau des allèges et linteaux,
- ❖ un alignement vertical (trumeaux alignés verticalement pour faciliter la descente des charges : les portes et les fenêtres sont axées verticalement),
- ❖ une unité est recherchée entre les proportions, les teintes choisies et les matériaux utilisés.

Pour les maisons individuelles ou les maisons de ville, on cherchera à limiter le nombre d'ouvertures différentes. Il est préférable de positionner ces ouvertures en fonction des alignements mais aussi de rythmes (ouvertures parfois répétées, repositionnées en alternance permettant de créer des séquences pour des façades imposantes).



Source : Guide pratique « Cavaillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

### Les parties maçonnées

Les éléments maçonnés en saillie traduisent le système constructif de la façade. Ce sont par exemple les appuis de fenêtres, les soubassements, les consoles de balcons et les chaînages verticaux ou horizontaux.

Les corniches ou encadrements sont destinés à écarter l'eau de ruissellement de la façade en protégeant celle-ci.

Tous ces éléments soulignent la volumétrie générale du bâtiment et peuvent mettre en valeur les parties maçonnées courantes de la façade (trumeaux, bandeaux) et les percements.

Ainsi, un encadrement d'ouverture peut permettre à une petite ouverture d'occuper plus d'espace sur une façade ou de compenser un non alignement de linteau.

Un bandeau horizontal en relief ou marqué en teinte ou, une corniche saillante peut alléger visuellement une partie de façade horizontale trop massive.

### Les éléments de second-œuvre

Ils ponctuent également la composition de façade, en enrichissant celle-ci.

### Les volets

Assurant une protection solaire, thermique et une défense contre l'effraction, ils soulignent les ouvertures de la façade. Ils affirment également l'identité architecturale d'un bâtiment en fonction de leur typologie.

- ❖ Volets battants pleins, ou persiennés à lames horizontales ou verticales

Ces volets peuvent être croisés en été aux heures les plus chaudes, assurant la meilleure protection solaire possible avec la circulation d'air offerte.

- ❖ Volets repliables

Les volets repliables s'utilisent pour de grandes ouvertures. Les battants en façades peuvent être pliés par vantail de 0,50 m ou 0,60 m maximum (pour une question de solidité et de manœuvre plus performante).

- ❖ Volets repliables en tableau

Fractionnable en petits éléments de la largeur d'un tableau, ce type de volet encadre discrètement les ouvertures. Les volets repliables permettent comme les volets battants une position croisée aux heures les plus chaudes. Ils comptent dans la composition de façade et sont plutôt représentatifs d'une architecture régionale.

- ❖ Volets coulissants

Ces volets sont fixés sur rails et coulissent sur le plan horizontal permettant une manœuvre aisée et surtout sans encombrement. Ils sont esthétiques en façade, le plus souvent persiennés et peuvent se composer avec le style contemporain ou le style régional.

- ❖ Les volets roulants

⇒ Ce type de volet est interdit en zone UA du PLU car non en adéquation avec l'identité architecturale du centre ancien (cf. règlement). Il n'est pas conseillé sur les autres secteurs de la commune.



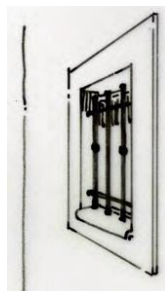
Si utilisé, ceux-ci doivent être positionnés en retrait de façade, avec un coffre non visible inclus dans le linteau maçonné.



Source : CITADIA Conseil

### Les garde-corps, les marquises et les grilles de défense

Les ferronneries (garde-corps de balcon, grilles de fenêtres et d'impostes) contribuent à la composition du bâti. Ce sont des éléments très décoratifs, et souvent de couleur sombre pour contraster avec les couleurs claires des menuiseries et des murs. Ils sont généralement utilisés devant de petites ouvertures.



#### 1.1.4. Les matériaux

Les matériaux et teintes apparents devront être choisis en adéquation avec le contexte local et cela afin d'harmoniser la construction projetée avec son environnement.

Quelques principes :

- ❖ Choisir des matériaux fabriqués et mis en œuvre sur place, c'est profiter du savoir-faire local adapté aux techniques de fabrication et de construction liée à l'architecture régionale.
- ❖ Adapter les matériaux et teintes au climat, cette démarche permet d'assurer une protection contre les fortes chaleurs en été, en évitant par exemple

d'utiliser de trop grandes parois de verre sans protection solaire. Les teintes trop blanches sont réfléchissantes et peu adaptées à la très forte luminosité régionale.

- ❖ Adapter les matériaux et teintes à l'environnement bâti en choisissant ceux-ci en fonction des matériaux et couleurs dominantes environnantes.

#### Les matériaux de parement

Les constructions neuves réalisées en maçonnerie seront de préférence enduites dans un ton clair, non vif (voir le chapitre ravalement). Sont à privilégier les enduits lissés, talochés ou grattés.

Pour les enduits grattés, l'utilisation d'un grain fin de finition frotassé fin est imposé dans le PLU (cf.règlement).

Les autres types de parements : bois, pierre... devront être choisis en harmonie avec le projet et s'adapter à l'environnement local. Dans le cas d'une réalisation en pierre apparente, l'utilisation de la pierre locale est recommandée.

L'imitation des matériaux tels que fausses briques, faux pans de bois ainsi que l'emploi à nu en parements extérieurs de matériaux fabriqués en vue d'être recouverts est à éviter.

⇒ Les couleurs blanches et vives sont interdites (cf. règlement).

⇒ L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, autres) est interdit (rappel du règlement du PLU).

⇒ En zone UA du PLU, le recours aux pierres de taille standard du commerce est proscrit pour bâtir les chaînes d'angle des piédroits des baies ou des arêtes de murs de maçonnerie de moellons. Elles ne sont pas recommandées dans les autres zones du PLU.

⇒ En zone UA du PLU, les arrangements faussement décoratifs de pierres en saillie sur fond d'enduits sont proscrits.

⇒ En zone UA, les constructions annexes réalisées en matériaux légers, briques ou parpaings, doivent être enduites. Ceci est également recommandé sur les autres secteurs de la commune.

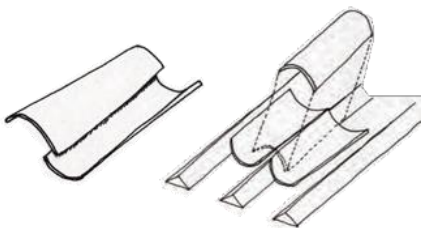
### Les matériaux de couverture

Le type de couverture découle du contexte architectural du projet et de son environnement.

Le plus souvent, les toitures en pente seront recouvertes par des tuiles de terre cuite, matériau régional par excellence, à privilégier.

- ❖ Tuile canal ou tuile ronde

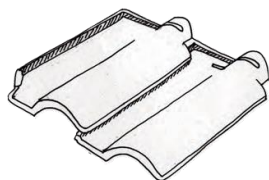
Il s'agit de la tuile représentative de l'architecture régionale. L'emboîtement de cette tuile se base sur un système couvert / courant.



- ❖ Tuile romane

Cette tuile de terre cuite peut être à emboîtement à relief ou à double emboîtement et double recouvrement.

Celle-ci est assimilable visuellement à la tuile ronde plus traditionnelle.



⇒ De type de volet n'est pas conseillés car non en adéquation avec l'identité architecturale locale. Ils s'adaptent plus à une architecture contemporaine.

Cette tuile de terre cuite de faible galbe a particulièrement été utilisée dans l'architecture des années 30 à 60. Elle est toujours fabriquée.



⇒ L'utilisation de matériaux de couverture de couleur froide (exemple : ardoise, lauze) est strictement déconseillée.

### Les menuiseries

#### Les fenêtres

- ❖ La menuiserie en bois sur mesure

Elle dispose d'une capacité d'adaptation parfaite à l'ouverture. Le bois a une longévité de plusieurs siècles.

- ❖ La menuiserie en bois industrialisée

Préfabriquée en usine, sa longévité est moins grande que la précédente. Son vieillissement peut atteindre un demi-siècle sans trop de dommage. Une menuiserie en bois doit être entretenue régulièrement. Elle doit être peinte pour s'adapter à l'architecture locale.

- ❖ La menuiserie en aluminium

Elle offre des qualités de durabilité et de facilité d'entretien. Elle est préfabriquée aux dimensions de la baie. La gamme de couleurs proposée est assez large. Elle permet des sections fines et l'installation plus aisée de triple vitrage.

- ❖ La menuiserie en acier

Menuiserie autorisant le sur mesure, elle offre des qualités esthétiques avec des montants très fins. Elle permet de soutenir de grands vitrages.

⇒ La menuiserie PVC blanc est déconseillée. Son inconvénient majeur réside dans ses qualités techniques, esthétiques et chimiques. De plus, contrairement aux menuiseries en bois qui se déforment pour accompagner les mouvements normaux des édifices, le PVC ne se déforme pas mais casse. L'usage de ce matériau n'est donc pas compatible avec le bâti ancien.

Les tons des menuiseries doivent être en harmonie avec les couleurs traditionnelles.

### Les volets

Comme pour les menuiseries, il existe des volets en bois, très représentatifs de l'architecture locale. Les volets en bois sur mesure, les volets en bois industrialisés, ont les mêmes qualités de pérennité que les menuiseries.

Les volets en bois sont à privilégier.

Ils sont peints généralement. Le choix de la teinte peut s'adapter au cas par cas. Qu'ils soient pleins, ou persiennés, le bois offre une finition très esthétique aux volets.

⇒ Les volets en aluminium ou en PVC sont déconseillés, sauf si leur aspect se rapproche des volets bois.

### Les palettes de couleurs

Les couleurs à privilégier :

**Exemple nuancier Parex/Lanko :**



Volet 1 - La qualité du bâti : construction et rénovation

Volet 2 - L'urbanisme de demain, comment intégrer la densité dans les opérations d'aménagement ?

Volet 3 - Construire durable, quels outils ?

Volet 4 - L'aménagement des espaces extérieurs

Volet 5 - L'aménagement des zones d'activités



## 1.2. Le choix de l'architecture contemporaine, les conseils d'intégration paysagère

Même s'il s'affranchit des codes de l'architecture régionale traditionnelle, un projet d'inspiration contemporaine devra démontrer une bonne insertion dans son site environnant.

Pour cela, chaque projet devra résulter de la prise en compte de certains principes :

- ❖ une simplicité des volumes (ils s'intègrent plus facilement et permettent une évolution du bâti)
- ❖ l'adaptation à la topographie d'un terrain
- ❖ des choix de matériaux, formes et teintes en cohérence avec les bâtiments voisins
- ❖ les toitures traitées avec soin comme une cinquième façade en composition avec un regroupement des superstructures en retrait, en volume.



Une toiture terrasse, quand le contexte architectural le permet, peut être un élément représentatif de l'architecture contemporaine. Elle engendre une architecture plutôt horizontale, mettant en valeur des volumes variés en suivant les décrochés formés par le corps de bâtiment. De plus, la toiture terrasse s'adapte facilement à des formes libres.

## 1.3. Equipements techniques : quelle intégration au bâti ?

### 1.3.1. Installation des climatiseurs

Afin de limiter leur impact visuel les climatiseurs doivent être disposés de manière à ne pas être visibles des voies publiques (intégration dans la façade ou dissimulation derrière un dispositif architectural type grilles métalliques en allège au nu de la façade).

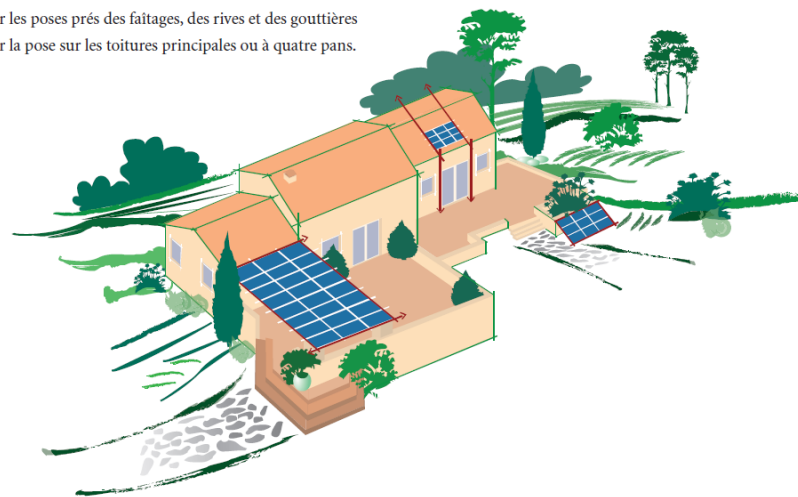
### 1.3.2. Installations des réseaux électriques

Les raccordements aux réseaux électriques et de télécommunications, ainsi que les divers tuyaux, sont à dissimulés ou intégrés au bâti.

### 1.3.3. Implantations possibles de capteurs solaires

#### PRINCIPES D'INTÉGRATION

- 1 • Aligner les capteurs avec les ouvertures existantes en façade
- 2 • Respecter les rythmes des ouvertures en façade
- 3 • Garder une proposition cohérente entre toiture et panneaux
- 4 • S'adosser à la pente des toitures
- 5 • Privilégier les poses symétriques
- 6 • Préférer une implantation encastrée
- 7 • Préférer les toitures secondaires
- 8 • Regrouper les panneaux
- 9 • Éviter les poses près des faitages, des rives et des gouttières
- 10 • Éviter la pose sur les toitures principales ou à quatre pans.



Source : L'intégration architecturales des capteurs solaires, Conseil Général et CAUE du Var



## 2. Recommandations pour la rénovation du bâti architectural

### 2.1. Les extensions : implantation, forme, volumétrie, matériaux

Un projet destiné à transformer ou agrandir une construction existante doit dépendre des caractéristiques du site sur lequel il est implanté.

Ainsi, tout en respectant le règlement d'urbanisme, il est recommandé une implantation en fonction de l'orientation, de l'adaptation du projet au terrain naturel, de la situation du bâtiment par rapport à son environnement.

Sur le plan architectural, les modifications apportées au bâtiment devront s'harmoniser avec les éléments existants.

Le projet pourra suivre les orientations suivantes:

- ❖ modification à l'identique de l'existant,
- ❖ modification en complément de l'existant, en apportant des éléments formant un ensemble homogène avec l'existant,
- ❖ suppression d'éléments qui ne sont pas en adéquation avec le style général,
- ❖ mise en valeur des éléments intéressants sur le plan architectural.

L'extension doit former un tout homogène avec la construction d'origine. Le volume constituant l'extension ne doit pas être perçu comme un rajout.

Une extension doit être limitée et adaptée, par sa forme et ses matériaux, à la construction existante.

Afin de réaliser un ensemble homogène, on peut alors suivre certains principes comme :

- ❖ différencier la volumétrie existante de celle projetée avec une implantation en légère avancée ou en retrait de l'existant,  
OU
- ❖ prolonger le style en utilisant la même volumétrie, les mêmes proportions et les mêmes matériaux,  
OU
- ❖ compléter le style existant par des formes et des matériaux nouveaux. Ceux-ci devront former un ensemble harmonieux en mettant en valeur l'existant.

### 2.2. Le ravalement des façades (prescriptions générales)

Toute pose de matériau sur une façade et/ou changement de couleur ou d'aspect d'une façade, est soumise à déclaration préalable.

Les matériaux de construction traditionnels (pierre de taille, construction en tapie, enduit, torchis, briques, bois, ...) sont à favoriser.

Le ravalement d'une façade enduite doit privilégier les enduits lissés, talochés ou grattés. Pour les enduits grattés, l'utilisation d'un grain fin de finition frotassé fin est imposé dans le PLU (cf.règlement).

Les autres types de parements : bois, pierre... devront être choisis en harmonie avec le projet et s'adapter à l'environnement local. Dans le cas d'une réalisation en pierre apparente, l'utilisation de la pierre locale est recommandée.

Le recours à d'autres matériaux à des fins d'isolation thermique renforcée et de performance énergétique doit être envisageable sous condition que l'aspect général de la construction s'intègre et respecte un caractère architectural global, qui s'inscrit dans la continuité du paysage environnant.

⇒ **Les imitations de matériaux (faux moellons de pierre, fausses briques, faux pans de bois) ainsi que l'emploi à nu en parement extérieur de matériaux tels que les carreaux de plâtre, agglomérés ou briques creuses non revêtus ou enduits, sont à éviter.**



Source : CITADIA Conseil

Lors de la rénovation d'un bâtiment ancien, le ravalement diffère en fonction de la nature de la maçonnerie, de l'enduit et des désordres (fissures, humidité...). Il est important de choisir un traitement adapté pour maintenir les maçonneries en bon état le plus longtemps possible. Un ravalement inadapté peut engendrer un vieillissement prématuré ainsi que des désordres qui entraîneront des travaux lourds à court terme.

#### ❖ Façades en pierre de taille

Le nettoyage doit se faire dans le respect de la pierre : **Les méthodes abrasives telles que le ponçage ou le grattage, et le lavage au surpresseur sont donc déconseillés** car ils altèrent la surface de la pierre et entraînent des risques de pénétration d'eau. On utilisera plutôt d'autres techniques telles que le brossage à sec ou à l'eau, ou le sablage à très faible pression avec sable à granulométrie très fine...

Les joints, pour être restitués de façon traditionnelle, doivent être constitués d'un mortier de chaux et sable, du même ton que la pierre et ne seront ni en creux, ni en relief mais affleurant.

Les pierres à changer doivent être remplacées par des pierres de même origine ou, à défaut, des pierres présentant les mêmes caractéristiques (aspect, porosité).

L'application d'un badigeon à la chaux (lait de chaux coloré) permet enfin d'uniformiser la façade.

#### ❖ Façades en moellons

**Le décroûtage est à proscrire** afin d'éviter de fragiliser les joints et donc l'étanchéité. Afin que la finition soit aussi lisse que possible, on favorisera un badigeon à la chaux (lait de chaux coloré) à un enduit teinté dans la masse, susceptible d'engendrer des tâches. Les pierres de taille (encadrement des baies, chaînage d'angles...) doivent être laissées apparentes.

#### ❖ Enduits de façades

Revêtement épais appliqué sur le mur constitutif de la façade, l'enduit constitue le parement esthétique et l'épiderme de protection du mur. Il en existe à base de chaux naturelle ou de ciment.

**L'enduit au ciment n'est pas adapté au bâti ancien et aux constructions en moellons.** Trop rigide et de nature différente de celle de la maçonnerie, il a tendance à se fissurer ou à se décoller en plaque lorsqu'il est utilisé sur des murs en moellons. L'enduit au ciment tend aussi à retenir l'humidité à l'intérieur des murs, fragilisant ainsi ce dernier. Pour ces raisons, on privilégiera l'enduit à la chaux pour le bâti ancien et l'enduit au ciment sur les murs en bétons ou parpaings.

Il existe plusieurs types de finitions. Afin d'éviter un encrassement prématuré de la façade, on favorisera les finitions présentant le moins d'aspérités. Sont donc recommandés les enduits lissés, talochés ou grattés. Pour les enduits grattés, l'utilisation d'un grain fin de finition frotassé fin est imposé dans le PLU (cf. règlement).

Si pour des questions de performance thermique, une isolation par l'extérieur devait être retenue, le parement autorisé sera également revêtu d'un enduit du même type.

⇒ **Rappel : L'utilisation du PVC est à éviter, en particulier dans le centre-ville de Cavaiillon**

### 2.3. Zoom sur les enjeux de préservation de l'identité architecturale du centre historique

Le centre-ville de Cavaiillon, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, forme un ensemble harmonieux de constructions malgré tout composites. Ceci est le fruit de la lente formation de la ville, au fil des siècles, à partir d'un petit noyau originel situé sur la colline Saint-Jacques.

Au fil du temps, de l'évolution des techniques constructives (le vitrage, le mortier de béton, la tuile mécanique, etc) et du changement du mode d'habiter (la généralisation des salles d'eau, de l'éclairage électrique et de l'automobile, la disparition des petits métiers, etc) les immeubles ont évolué.

Pour expliquer quelles sont les principales caractéristiques des façades du centre-ville, trois types d'immeubles ont été retenus à titre d'exemples : un immeuble de style régional traditionnel, un immeuble de style bourgeois néoclassique et enfin un immeuble moderne.

Il ne s'agit pas ici de copier systématiquement ce que faisaient nos anciens, mais de comprendre les principes de composition de chaque façade afin de maintenir cette harmonie globale qui font l'intérêt du centre-ville. Ainsi cette qualité d'ensemble est le résultat de la qualité de chaque détail. (Source : *guide pratique de Cavaiillon*). **Les éléments suivants constituent une base pour les choix à réaliser en matière de rénovation du bâti dans le centre historique.**



Extrait du guide pratique de Cavillon

### 2.3.1. Le style architectural

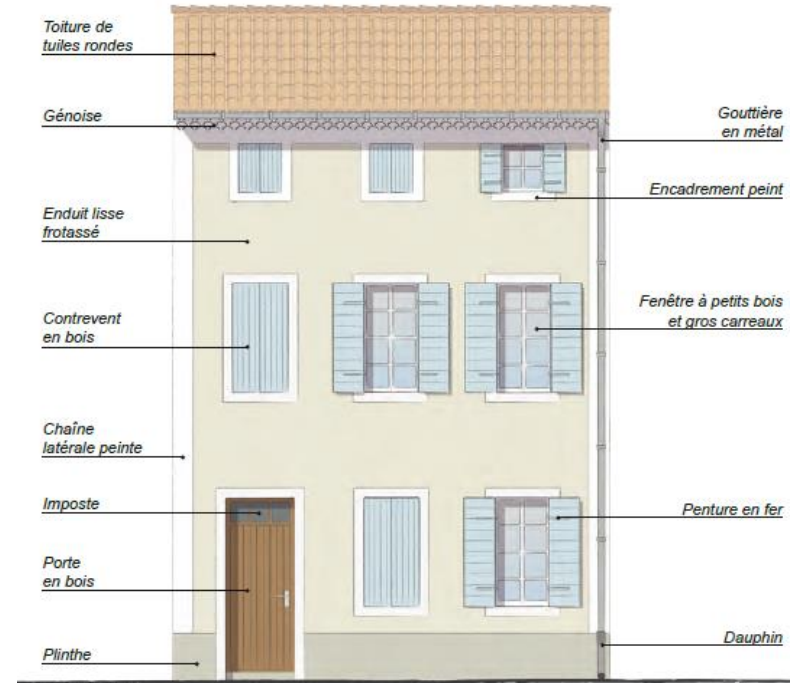
#### Les immeubles de style régional traditionnel : caractéristiques à préserver

Cette habitation se caractérise par sa modénature dépouillée (chaînes latérales et encadrements de baies peints).

La génoise est traditionnellement à deux ou à trois rangs maçonnés.

Les volets (contrevents) sont pleins, à lames de bois contrariées.

Les pentures sont disposées à l'intérieur du contrevent (invisibles lorsque les contrevents sont en position fermée).



Source : Guide pratique « Cavillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

#### Exemples



Détail de façade traditionnelle, encadrement peint et contrevent en bois peint



Alignement d'immeubles traditionnels de style régional



### Les immeubles bourgeois de style néoclassique : caractéristiques à préserver

Ce type d'immeuble a été construit ou remodelé à partir de bases plus anciennes au XIX<sup>e</sup> siècle.

Sur ce type de façade, les riches modénatures sont en pierre de taille.

On trouve traditionnellement en partie haute de la façade, une corniche en pierre ou un débord de toiture soutenu par des consoles de pierre ou des chevrons de bois.



Source : Guide pratique « Cavillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

#### Exemples



Façades d'immeubles bourgeois de style néo-classique

Détail d'une façade d'immeuble bourgeois de style néo-classique

#### Rappel :

- Les façades s'organisent le long de la rue, selon les limites de chaque construction.
- Chaque façade est composée par le rythme vertical de ses baies (fenêtres, portes, porches et vitrines en rez-de-chaussée).
- Les lignes horizontales (appuis, seuils, balcons, arcs et linteaux) qui règlent les hauteurs des baies pour chacun des niveaux sont également des éléments de composition.

### 2.3.2. Intégrer sa devanture commerciale en centre ancien

Les devantures commerciales contribuent au paysage de la rue au même titre que les façades, le mobilier urbain ou les sols. Elles ne doivent pas être un élément altérant la qualité de l'architecture des immeubles et du paysage urbain. Les devantures s'adaptant à l'évolution de l'activité commerciale, elles reflètent les impératifs et la personnalité du commerce qu'elles abritent. Pour que l'intégration à la façade et au paysage de la rue s'établisse harmonieusement, une attention particulière doit être apportée aux volumes, aux matériaux et aux couleurs employés.

#### Respecter la composition de la façade qui accueille votre devanture

- ❖ Les ouvertures des devantures commerciales et les surfaces dédiées aux enseignes doivent respecter les trames verticales et horizontales de composition des façades.
- ❖ Les vitrines devront être axées sur les tracés régulateurs des baies situées aux étages. Les piédroits des ouvertures devront être, dans la mesure du possible, alignés sur ceux des fenêtres du premier étage. Les éléments de devanture ne viendront pas empiéter sur les chaînes latérales existantes.
- ❖ La hauteur des devantures commerciales sera limitée au rez-de-chaussée et ne devra pas empiéter sur le premier étage.
- ❖ En cas d'absence de bandeau entre le rez-de-chaussée et le premier étage, l'enseigne pourra être disposée sous le niveau d'appui des fenêtres du premier étage.



- ❖ Les entrées non commerciales ne doivent pas être intégrées aux devantures, sauf lorsque cette dernière fait l'objet d'un traitement englobant l'ensemble du rez-de-chaussée ; dans ce cas le parement de maçonnerie entourant la devanture devra être homogène avec l'ensemble de l'immeuble.

Si le commerce occupe plusieurs bâtiments attenants, il sera privilégié une seule devanture commerciale pour chaque façade plutôt qu'une seule et longue devanture continue qui effacerait la perception des différents immeubles.



Source : Guide pratique « Cavillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

### Bien choisir sa devanture commerciale

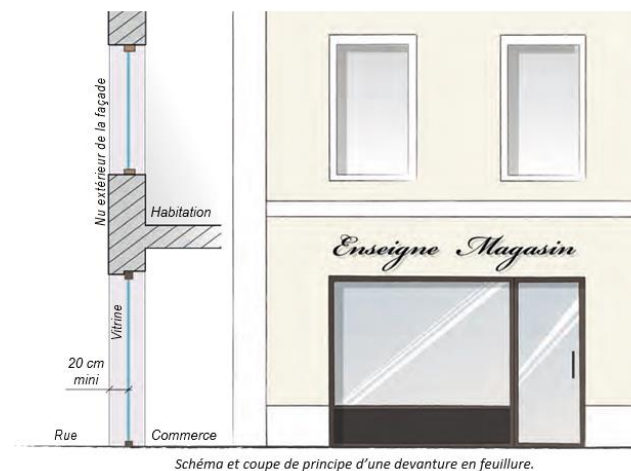
Tout projet d'aménagement ou de modification de devanture est soumis à déclaration préalable

Deux types de devantures sont à privilégier : la devanture (ou vitrine) en feuillure et la devanture en applique (ou en coffre).

#### La vitrine en feuillure

- ❖ La vitrine en feuillure est positionnée à l'intérieur du percement de la baie, dans l'épaisseur du mur, en retrait d'au moins 20 cm par rapport au nu extérieur de la façade.
- ❖ La menuiserie est discrète et sobre (profilés fins) et réalisée avec une unité de matériaux nobles (bois, acier...).

Dans le cas où la devanture commerciale s'inscrit dans une ouverture ancienne comportant des modénatures intéressantes (porche ancien, tableau en pierre de taille...), il convient de privilégier un positionnement en feuillure de la vitrine.



Source : Guide pratique « Cavillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

## La devanture en applique (ou en coffre)

Ce type de devanture fait son apparition dans les villes françaises au XIXe siècle. Les anciennes devantures de ce type sont rares dans le centre de Cavaillon, mais présente un intérêt architectural certain.

- ❖ La devanture en applique est constituée d'un coffrage en bois, généralement peint, qui est apposé sur la façade.
- ❖ Les anciennes devantures en applique, qui présentent un intérêt patrimonial, historique ou architectural, seront conservées et restaurées.
- ❖ La devanture en applique sera composée de bois massif.
- ❖ Elle ne devra pas présenter une saillie de plus de 20 cm par rapport au nu extérieur de la façade.
- ❖ Le dessin de ses panneaux sera soigné dans ses lignes et ses moulurations.

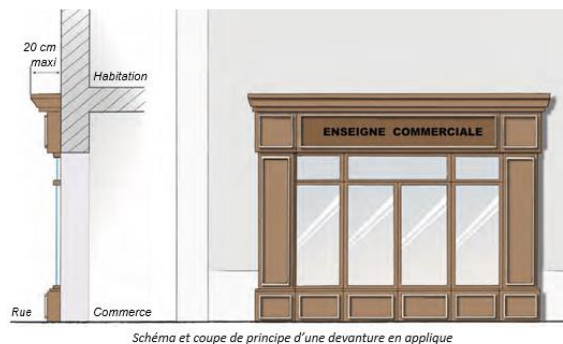


Schéma et coupe de principe d'une devanture en applique

Source : Guide pratique « Cavaillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

### Exemples



Devanture en applique qualitative, avec marquise (ancienne librairie).



Devanture en applique, sobre, avec des dessins fins qualitatifs et casquette en métal.

## Les stores

### Toute installation est soumise à déclaration préalable

Pour les commerces, les stores ne doivent pas nuire à la lecture de la façade. Ils ne devront pas occasionner de coupure visuelle entre le rez-de-chaussée et les étages de l'immeuble. Ils seront positionnés de façon harmonieuse et en cohérence avec les ouvertures et les lignes de composition de la façade.

Sont recommandés :

- ❖ Les stores amovibles et repliables en rez-de-chaussée, à l'exception des stores en corbeille ou en capote.
- ❖ Les toiles de store unies, sans motif, ni rayure, ni feston.
- ❖ Les matériaux et couleurs sobres, en harmonie avec la façade.
- ❖ Dans le cas des terrasses, il est recommandé d'utiliser une la teinte identique pour les différents éléments toilés de la devanture et de la terrasse (stores, parasols, etc.).
- ❖ Le nom ou la raison sociale du commerce, discrètement inscrit sur le lambrequin du store s'il y en a un (uniquement en rez-de-chaussée).
- ❖ Les petits stores discrets dans les ouvertures du premier étage.

⇒ **Ne sont pas recommandés :**

- **Les stores fixes non rétractables,**
- **Les stores type en corbeille ou capote,**
- **L'utilisation de matières plastiques et brillantes.**



Source : Guide pratique « Cavaillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

### Les marquises

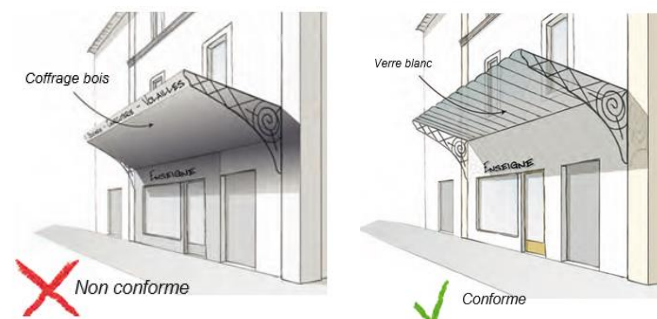
#### Toute installation est soumise à déclaration préalable

Les marquises sont des éléments architecturaux typiques de la ville de Cavaillon, notamment sur le secteur de la Place du Clos. Ces ouvrages en ferronnerie et en verre, de dimensions parfois conséquentes, sont caractéristiques de l'architecture commerciale du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est important de conserver et de restaurer ces éléments de grande qualité.

- ❖ Privilégier le verre lors de la restauration d'une marquise.
- ❖ Utiliser pour les ferronneries des couleurs en harmonie avec les teintes de la façade et de la devanture commerciale.
- ❖ Intégrer les éléments de gouttière lors de la restauration des marquises.
- ❖ Conserver les montants lors de la dépose des matériaux.

⇒ Ne sont pas recommandés :

- Les coffrages en lambris, ou tout autre élément rajouté en sous-face qui provoque une dégradation de l'unité architecturale de la façade.



Source : Guide pratique « Cavaillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

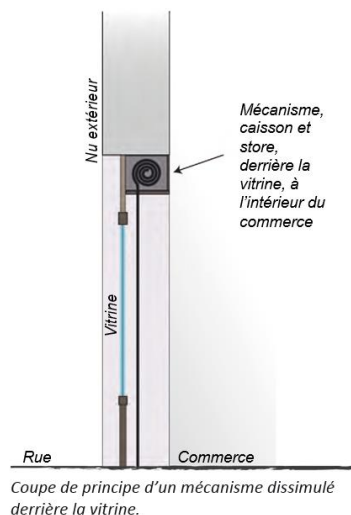
### Les dispositifs de fermetures

#### Toute installation est soumise à déclaration préalable

Les dispositifs de fermeture doivent s'intégrer et s'harmoniser à l'architecture de l'immeuble et doivent être invisibles en position ouverte. Ils doivent être pris en compte lors de la conception de la devanture. Ils seront situés en retrait de la vitrine pour conserver l'animation des rues pendant les heures de fermeture.

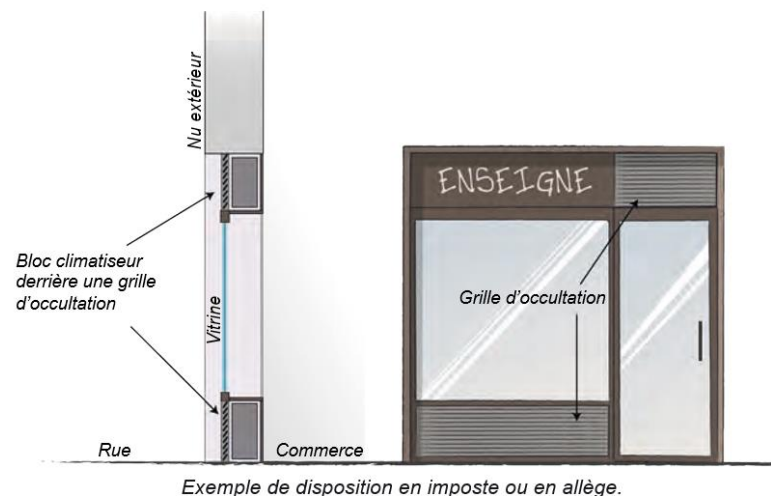
- ❖ Les systèmes et mécanismes d'enroulement doivent être dissimulés à l'intérieur de la devanture (encastrés dans le faux-plafond, à l'intérieur du magasin) et ne présenter aucune saillie par rapport au nu extérieur de la façade.
- ❖ Les grilles déroulantes devront se situer derrière la vitrine.
- ❖ En cas d'impossibilité technique, le dispositif peut être fixé à l'extérieur, dans l'ouverture de la vitrine, sans dépasser le nu extérieur de la façade. Il doit alors être habillé et peut être utilisé comme support pour l'enseigne.

⇒ Les rideaux métalliques ne sont pas recommandés.



Coupe de principe d'un mécanisme dissimulé derrière la vitrine.

Source : Guide pratique « Cavaillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).



Source : Guide pratique « Cavaillon, la ville qui fait la ville » (CAUE du Vaucluse).

## Les climatiseurs

### Toute installation est soumise à déclaration préalable

Les climatiseurs ne doivent pas être vus de l'espace public, ils doivent être dissimulés derrière des dispositifs de protection :

- ❖ Grilles d'occultation,
- ❖ Grillages à treillis serrés,
- ❖ Panneaux, persiennes.

Ils peuvent aussi être positionnés :

- ❖ En imposte ou en allège de la devanture,
- ❖ En allège d'une fenêtre,
- ❖ Derrière le volet en persienne condamné d'une fenêtre.

⇒ **Ne sont pas recommandés :**

- La pose de climatiseurs apparents en façade.



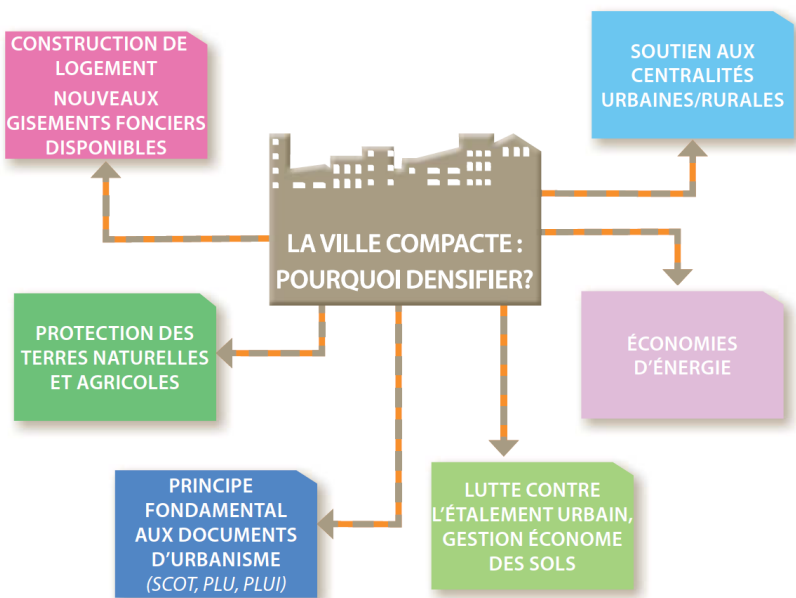
# **Volet 2 – L'urbanisme de demain, comment intégrer la densité dans les opérations d'aménagement**

# 1. La densité, notions

Deux notions sont généralement les plus employées :

**DENSITÉ BÂTIE** = la surface de plancher habitable totale / la superficie du terrain.

**DENSITÉ RÉSIDENTIELLE** (lgt/ha) = nombre de logements /la superficie du terrain.



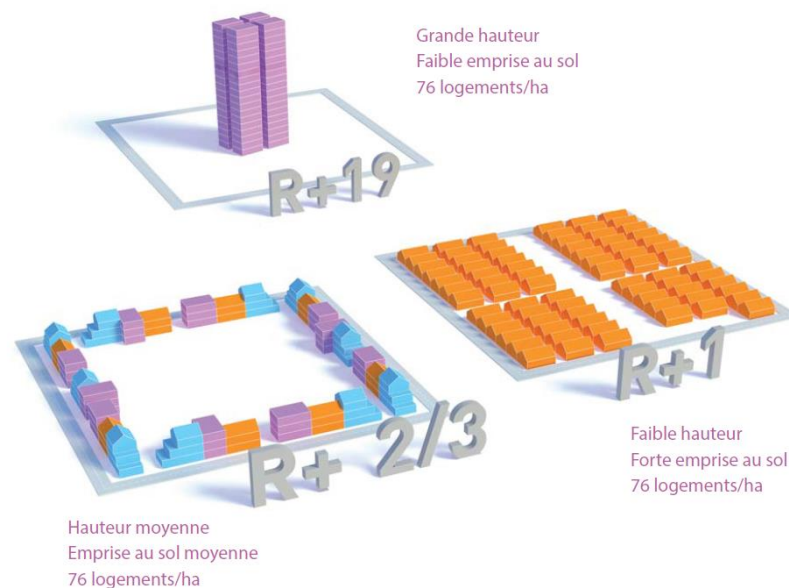
Source : Maîtriser la densification des espaces pavillonnaires, guide du CAUE du VAR

Un projet doit viser un niveau de densité acceptable pour les habitants et améliorer le niveau des services urbains.

A un même seuil de densité correspond une grande diversité de formes urbaines. Un tissu pavillonnaire n'est pas toujours moins dense qu'un quartier de grands ensembles.

Densifier ne se traduit pas forcément par une modification brutale du tissu urbain des quartiers, mais doit viser un objectif de valorisation.

Exemple d'implantation de 76 logements : à densité identique, des formes urbaines différentes :



Source : Maîtriser la densification des espaces pavillonnaires, guide du CAUE du VAR

Exemple de typologie d'habitat :

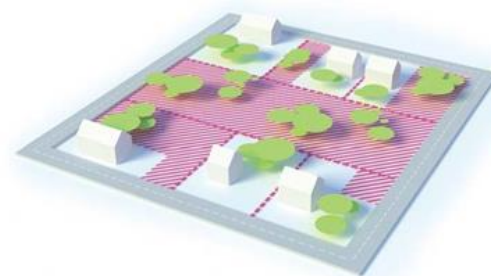




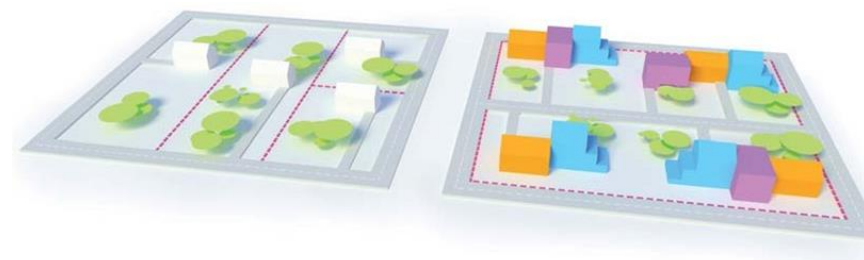
Source : Citadia Conseil



**Exemple de densification parcellaire :** construire sur les terrains non bâtis situés en zone urbaine, appelés « dents creuses »



**Exemple de démolition – reconstruction :** réalisation d'opérations d'ensemble sur plusieurs parcelles, impliquant une optimisation foncière et une stratégie globale sur le long terme



## 2. Les solutions de densification (extensions, reconstructions, démolition, division parcellaire)

Les moyens d'action sont variés. Ils répondent à la diversité des situations locales. Certains exemples impliquent des modifications urbaines, architecturales et sociales.

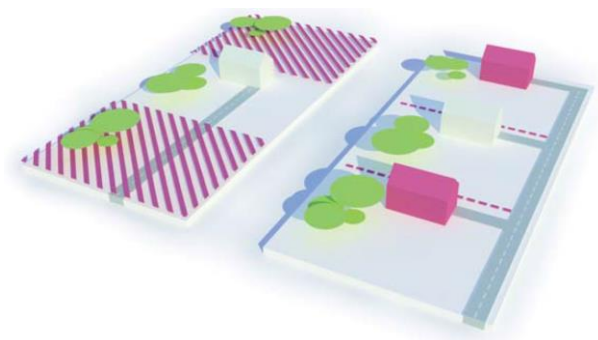
**Exemples.** L'ensemble des schémas ci-dessous sont extraits du *guide du CAUE du VAR*, « *Maîtriser la densification des espaces pavillonnaires* ».

**Exemples de modes d'extension de constructions :** extensions verticales et/ou horizontales de logements individuels,



**Exemple de modes de restructuration du bâti :** création de logements supplémentaires sans extension bâtie,

**Exemple de remembrement foncier / Densification parcellaire :** des divisions parcellaires, regroupement ou densification volontaire de parcelles pour de nouvelles constructions



d'espaces privés.

### 3. Les typologies d'habitat permettant de diversifier les formes urbaines et de densifier le tissu bâti

**Habitat individuel pur :** cela correspond à un logement sur sa parcelle.

**Habitat individuel groupé :** il s'agit ici d'un logement mitoyen dont chaque logement dispose d'une entrée privative, il n'y a aucune partie commune. La forme urbaine peut s'apparenter aux logements mitoyens des centres-anciens.

**Habitat intermédiaire :** cet habitat est composé d'au moins 2 logements distincts superposés. Chaque logement dispose d'une entrée privative, il n'y a aucune partie commune. La forme urbaine peut s'apparenter à de l'individuel groupé ou à du petit collectif.

**Habitat collectif :** il est composé de plusieurs logements desservis par des parties communes. Le logement collectif peut être adapté au caractère villageois de la commune.

Les constructions denses doivent s'accompagner d'espaces extérieurs : jardins en rez de chaussée, espace vert public à proximité des habitations, afin de compenser la perte



# Volet 3 – Construire durable, quels outils ?

Volet 5 - L'aménagement  
des zones d'activités

Volet 4 - L'aménagement  
des espaces extérieurs

Volet 3 - Construire  
durable, quels outils ?

Volet 2 - L'urbanisme de demain,  
comment intégrer la densité dans  
les opérations d'aménagement ?

Volet 1 – La qualité du bâti :  
construction et rénovation

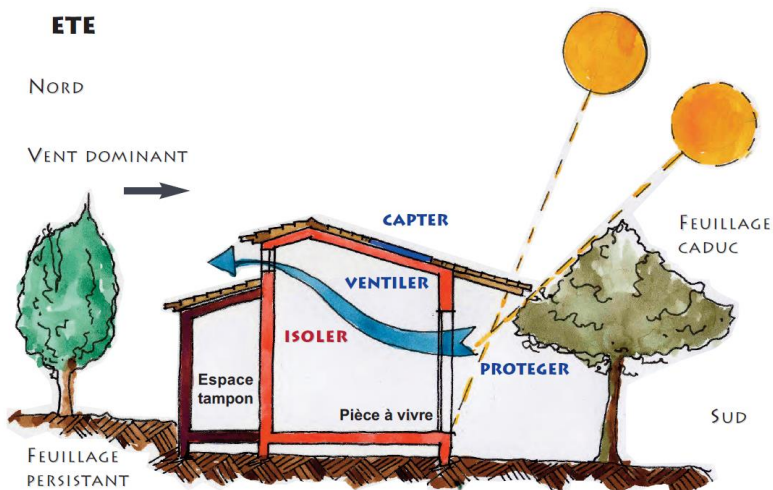
# 1. Le principe du bioclimatisme

## 1.1. Implantation bioclimatique

Une habitation bien orientée permet aux occupants de profiter de la lumière du soleil tout au long de la journée et de réguler les apports solaires afin d'obtenir un confort thermique optimal à chaque saison.

La réussite d'une implantation dépendra de l'adéquation de plusieurs variables. Chaque habitation doit s'adapter au terrain, à la topographie, à la course annuelle du soleil, aux vents et aux autres nuisances que peut subir le site.

Chaque orientation a des avantages et des inconvénients, mais le Sud est généralement l'orientation la plus recherchée pour les pièces dites de jour (le salon, la cuisine et la salle à manger) pour qu'elles puissent recevoir un maximum d'ensoleillement tandis que les pièces de nuit (les chambres et les salles d'eau) qui ne nécessitent pas d'apports thermiques continus sont plutôt exposées au Nord.



Source : Citadia

Le climat de notre région offre un ensoleillement privilégié qui représente un atout. En hiver, cette contribution énergétique naturelle sera captée (murs accumulateurs, parois

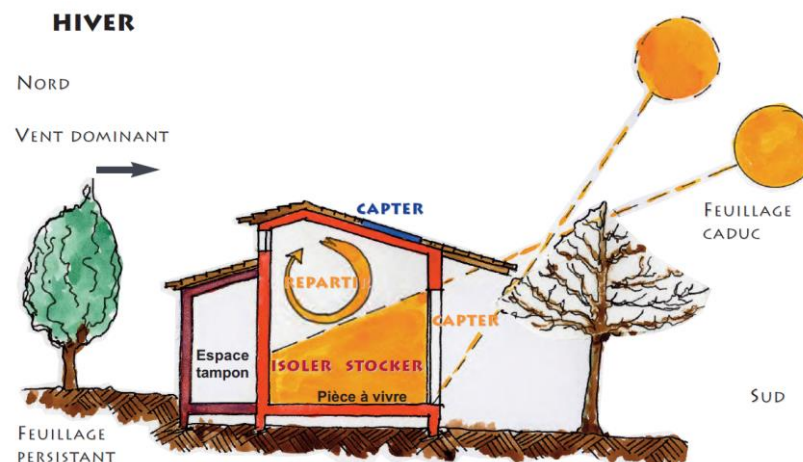
vitrées au sud) et stockée (isolation, espace tampon formant une protection, construction abritée).

En été, les apports de chaleur dûs à l'ensoleillement seront à minimiser. Des protections solaires sous forme d'avancées bâties ou de végétation joueront un rôle fondamental dans la régulation thermique de la construction.

L'isolation et la ventilation permettront:

- ❖ d'évacuer l'air chaud emmagasiné,
- ❖ de stocker la fraîcheur acquise la nuit.

L'utilisation d'une végétation caduque au sud et persistante au nord permet également de limiter les échanges thermiques en période de chaleur ou de froid intense.

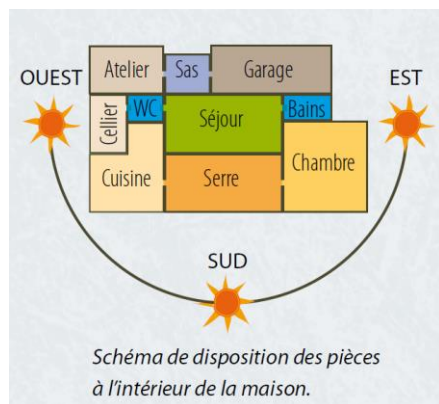


Source : Citadia

## 1.2. Pensez la disposition des pièces en fonction de l'ambiance thermique des espaces

La course quotidienne du soleil et sa hauteur saisonnière incitent à des orientations « naturelles » :

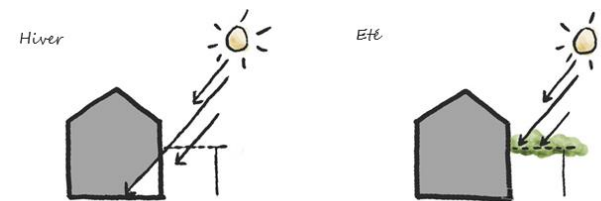
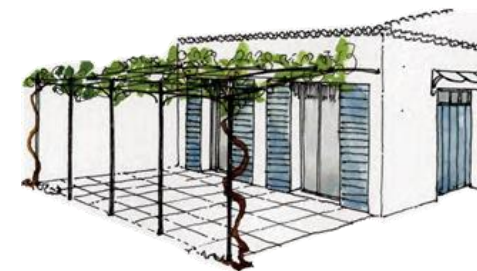
- ❖ Les chambres ouvriront de préférence au soleil levant car l'arrivée de la lumière le matin réchauffe la chambre
- ❖ Les pièces de vie diurne gagneront à bénéficier du soleil et de la lumière pendant les heures d'occupation. Les orientations sud, sud-est ou sud-ouest seront recherchées.
- ❖ Les pièces où l'on séjourne le soir n'auront plus besoin de la lumière naturelle en hiver et peuvent être reculées au cœur de l'espace habitable où pourra trouver place un foyer rayonnant apportant confort et chaleur.



Source : Guide pratique, maison d'aujourd'hui, maison de demain, 2009, PNR Luberon et AERE

## 1.3. Pergolas et treilles

Les éléments favorisant l'ombrage, sous réserve d'accueillir une végétation grimpante et caduque, sont encouragés afin de protéger l'habitation du climat méditerranéen et d'éviter un surcroît de chaleur l'été. Les plantes à feuillage caduc perdant leur feuillage en hiver, ces éléments laissent les rayons du soleil traverser pour atteindre les façades en période hivernale.



Source : Citadia

## 1.4. Brise-soleil pour les façades les plus exposées (sud et ouest)

Ces avancées peuvent être réalisées en différents matériaux :

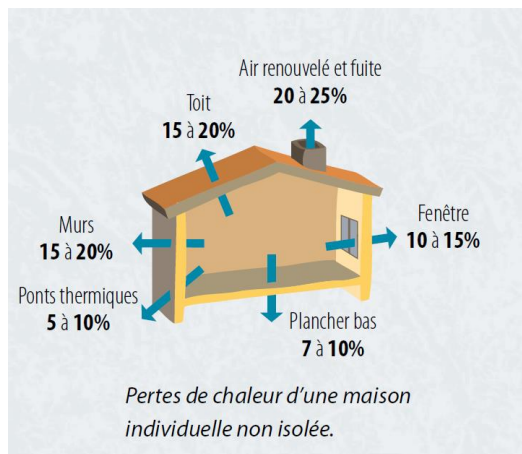
- ❖ maçonnées,
- ❖ bois,
- ❖ métalliques.

Comprenant parfois des lames orientables, le brise-soleil sera composé avec les ouvertures existantes. Élément léger amenant du relief sur une façade, il apporte du confort par son ombre portée.

## 2. Isolation, matériaux

### 2.1. Isolation

#### 2.1.1. Où part votre énergie?



Source : Guide pratique maison d'aujourd'hui, maison de demain, 2009, PNR Luberon et AERE

#### 2.1.2. Isoler le toit

Source : extraits du Guide pratique maison d'aujourd'hui, maison de demain, 2009, PNR Luberon et AERE

- ❖ **Toit non isolé** : Dans les maisons anciennes, on trouve encore des toitures non isolées, ce qui entraîne une perte d'énergie très importante. L'isolation des combles est l'une des premières actions d'économie d'énergie à mettre en œuvre.
- ❖ **Isolation de 20 cm** : Dans les maisons récentes, les toitures sont couramment isolées avec un isolant d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur.
- ❖ **Isolation de 40 cm** : Dans les maisons très basse consommation, l'isolation des toits est poussée à une quarantaine de centimètres. Sa mise en œuvre doit être particulièrement soignée pour éviter les ponts thermiques et tout passage d'air.

#### 2.1.3. Isoler les murs

Source : extraits du Guide pratique maison d'aujourd'hui, maison de demain, 2009, PNR Luberon et AERE

- ❖ **Mur non isolé** : Dans les maisons anciennes, les murs n'étaient pas isolés. La très grande variété des murs que l'on rencontre suivant les procédés constructifs et les régions conduit à des pertes de chaleur qui peuvent varier assez fortement mais qui sont généralement importantes.
- ❖ **Avec une isolation de 10 cm** : Dans les maisons récentes, les murs sont couramment isolés avec une dizaine de centimètres d'isolant.
- ❖ **Avec une isolation de 15 à 20 cm** : Dans les maisons très basse consommation, l'isolation des murs est poussée à une vingtaine de centimètres.

Le procédé constructif utilisé doit permettre d'éviter les ponts thermiques et par-là même, des pertes de chaleur importantes. **Préférez l'isolation par l'extérieur** pour limiter les déperditions par les liaisons mur/plancher et mur/mur.



**Pour fonctionner efficacement, ce système doit être utilisé dans une maison étanche à l'air.**

#### 2.1.4. Opter pour des fenêtres performantes

Source : extraits du Guide pratique maison d'aujourd'hui, maison de demain, 2009, PNR Luberon et AERE

En optant pour des fenêtres à double vitrage à isolation renforcée, voire à triple vitrage, vous ferez des économies de chauffage de l'ordre de 10% à 15%.

- ❖ **Simple vitrage** : Dans les maisons anciennes, la majeure partie des fenêtres a un simple vitrage, qui laisse très fortement passer la chaleur. En hiver, on ressent fréquemment une sensation de froid au voisinage de ces fenêtres.



- ❖ **Double vitrage** : Dans les maisons récentes, les fenêtres sont munies de double vitrage. Les plus récents sont munis d'une couche « peu émissive », qui réduit les échanges de chaleur. L'air entre les vitrages est remplacé par un gaz qui réduit les échanges de chaleur.
- ❖ **Triple vitrage** : Dans les maisons à très basse consommation, on peut utiliser des fenêtres à triple vitrage, qui réduisent encore les pertes de chaleur. Il est alors indispensable d'associer ce vitrage à un cadre très performant, réduisant également les pertes de chaleur. À installer au moins sur le côté nord.

## 2.2. Matériaux

### 2.2.1. Éco-Matériaux

Dans un souci d'amélioration du confort sanitaire et de la qualité de l'air intérieur, il est intéressant d'employer des matériaux sains qui participent aussi à une démarche responsable et citoyenne de l'environnement.

#### La brique de terre crue pour l'inertie des bâtiments

Il s'agit d'un produit local, commercialisé par l'association d'insertion "Le Village", à Cavaillon. Il possède de remarquables qualités d'inertie thermique (stocker la chaleur) et d'isolation phonique, et représente également une ressource locale renouvelable, sa fabrication utilise peu d'eau et d'énergie.

#### Les bois bruts

Ils devront être de préférence d'essence locale (région PACA) ou issus de forêts françaises gérées durablement, ou à défaut bénéficiant des labels PEFC (Programme Européen de certification des Forêts), ou FSC (Forest Stewardship Council) pour les bois exotiques. Le cèdre et le cyprès du Luberon, excellents bois d'œuvre sont produits sur le territoire.



#### Les bois reconstitués et agglomérés de bois

Privilégiez les panneaux d'aggloméré à faible teneur en formaldéhyde

#### Colles, peintures, vernis et lasures

Il existe des peintures naturelles à base de résine de pin, de lin, de craie, de caoutchouc naturel, d'indigo et d'essences parfumées. Tout en garantissant les performances du pouvoir masquant et de séchage, elles donnent l'assurance d'une limitation des impacts sur l'environnement au cours de la fabrication et du fait de leur composition.

#### Les moquettes

Les moquettes devront justifier du label GUT ou d'un avis technique avec caractéristiques environnementales équivalentes. Privilégiez les revêtements de sol à base de fibres végétales : coco, jonc de mer...

#### Les isolants

L'emploi d'isolant naturel (exemple chanvre, ouate de cellulose, fibre de bois, bille d'argile expansée...) sera recherché.



Laine naturelle de chanvre du Luberon.



Laine de bois.



Plumes.

Source : Guide pratique maison d'aujourd'hui, maison de demain, 2009, PNR Luberon et AERE

### 2.2.2. Les Ecolabels

Ils existent pour les peintures et les vernis, les textiles, les matelas, le mobilier de bureau, les colles pour revêtement de sol, les profilés de décoration: leurs impacts sur l'environnement sont moindres que ceux d'autres produits.



**Pour plus d'infos :** Guide de l'ADEME « Choisir des matériaux pour construire et rénover » ; [www.inies.fr](http://www.inies.fr) (informations sur l'Impact Environnemental et Sanitaires) ; [www.aimcc.org](http://www.aimcc.org) (Association des Industries de Produits de la Construction).

## 3. Les équipements d'énergies renouvelables

### 3.1. Quelles possibilités ?

La RT 2012 impose d'utiliser au moins une source d'énergie renouvelable (EnR) ou une solution alternative pour couvrir une part des besoins de la maison.

À ce titre, plusieurs possibilités s'offrent à vous, notamment :

- ❖ Les **capteurs solaires thermiques** pour la production d'eau chaude sanitaire,
- ❖ Les **panneaux photovoltaïques** pour la production d'électricité,
- ❖ Les **chaudières à bois** ou les **poêles à bois**,
- ❖ Le **raccordement à un réseau de chaleur** alimenté à plus de 50% par des EnR, considérés tous les quatre comme source d'EnR.

En solution alternative, vous pouvez avoir recours à :

- ❖ Un **chauffe-eau thermodynamique**,
- ❖ Une **chaudière à micro cogénération**.



**Bien dimensionner le(s) système(s) choisi(s).  
Le surdimensionnement est néfaste à l'installation et à sa performance**

### 3.2. Description des différents dispositifs

#### 3.2.1. Chauffe-eau solaire individuel (CESI) pour la production d'eau chaude sanitaire

Ce système permet de produire de l'eau chaude sanitaire (ECS) à partir du soleil. Il est constitué :

- ❖ De panneaux à travers lesquels un fluide est chauffé par le rayonnement solaire,
- ❖ D'un ballon de stockage de l'eau chaude sanitaire chauffé par ce fluide.

Ce dispositif permet d'assurer jusqu'à 70% des besoins d'ECS. Il nécessite donc un dispositif d'appoint assuré avec une autre énergie.

Il existe aussi le système solaire combiné (SSC) qui assure à la fois production d'ECS et de chauffage.

#### 3.2.2. Chauffe-eau thermodynamique (CET)

Cet équipement indépendant permet de produire de l'eau chaude sanitaire (ECS) en associant un volume de stockage (150 à 300 l) et une petite pompe à chaleur électrique dédiée au chauffage de cette eau. Les installations les plus courantes sont des CET aérothermiques qui récupèrent les calories de l'air du logement (ambiant ou extrait par la VMC) ou de l'air extérieur.

Il existe également des CET :

- ❖ Géothermiques qui récupèrent l'énergie présente dans le sol par l'intermédiaire de capteurs enterrés,
- ❖ Héliothermiques qui utilisent l'énergie solaire.

On peut aussi recourir à une pompe à chaleur (PAC) double service qui assure à la fois la production d'ECS et le chauffage.

### 3.2.3. Chaudières à micro-cogénération

Ces appareils sont également appelés "chaudières électrogènes" ou "écogénérateurs". Leur particularité est de fournir à la fois, à partir de la même source d'énergie, de la chaleur et de l'électricité. Ce système, en plus de pouvoir chauffer votre habitat et votre eau chaude sanitaire, vous permet de devenir producteur d'électricité pour une partie de vos besoins. On parle de micro-cogénération pour des puissances électriques inférieures à 36 kVA.

### 3.2.4. Panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité

Ce système permet de produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire. L'installation comprend :

- ❖ Les cellules photovoltaïques qui produisent du courant continu,
- ❖ L'onduleur qui transforme ce courant continu en courant alternatif,
- ❖ Les équipements de sécurité,
- ❖ Le compteur de production,
- ❖ Le raccordement au réseau de votre fournisseur d'électricité si vous envisagez de la lui vendre.

### 3.2.5. Poêle à bois

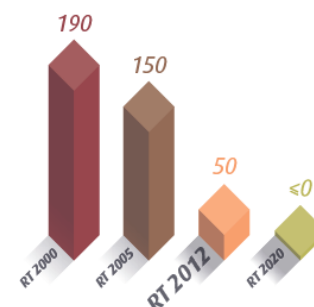
Le poêle à bois fait partie des plus anciens modes de chauffage. Depuis, la technologie (rendement, autonomie, tirage) du poêle à bois a bien évolué. Tout le principe du fonctionnement du poêle à bois consiste en la captation de la chaleur générée par la combustion du bois et en sa retransmission.

## 4. Labels, référentiels, réglementation thermique (RT2012, RT2020)

### 4.1. La réglementation thermique RT2012

#### 4.1.1. Qu'est-ce que c'est ?

Cette réglementation thermique s'applique aux constructions neuves, aux extensions (supérieures à 50 m<sup>2</sup>) et aux surélévations de bâtiments existants. L'objectif de la RT2012 est de réduire les dépenses énergétiques, et in fine de construire des bâtiments produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.



Évolution des exigences réglementaires de consommation énergétique des bâtiments neufs en kWh<sub>ep</sub>/(m<sup>2</sup>.an)

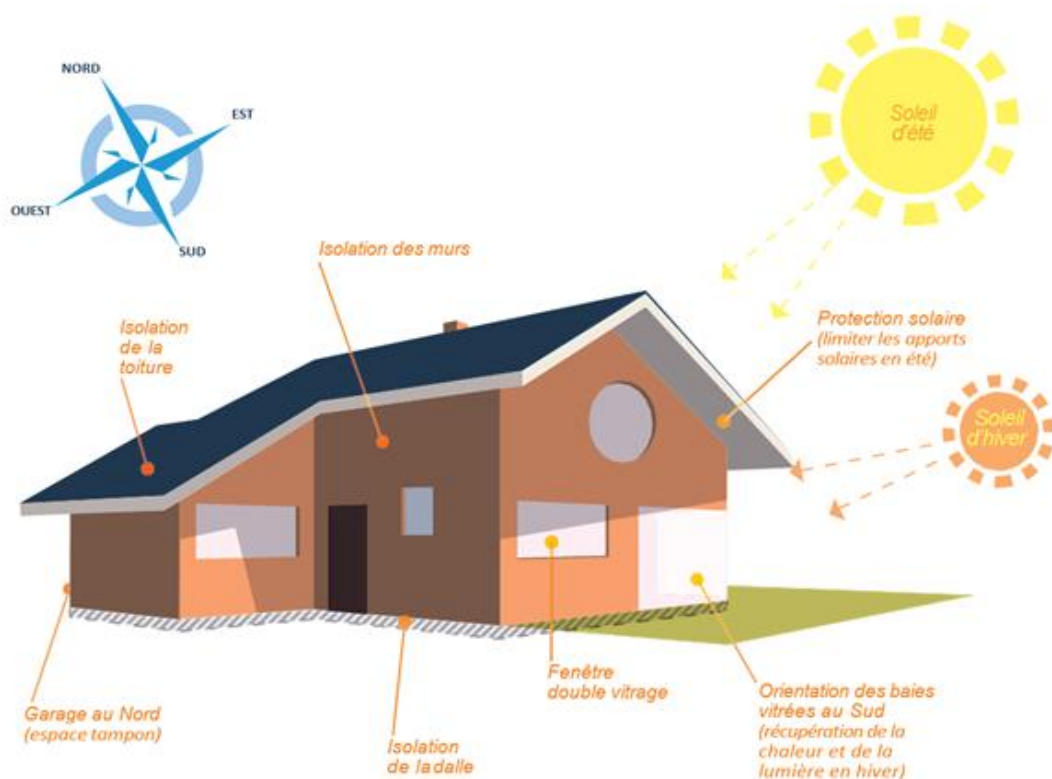
Source : guide ADEME

La RT 2012 impose une consommation d'énergie primaire conventionnelle limitée à 48 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an dans le Vaucluse. Elle comporte trois exigences de résultats définies par trois coefficients: le **Bbio**, le **Cep** et le **Tic**.

- ❖ Le **Bbio**, ou **Besoin bioclimatique** conventionnel, exprime les besoins liés au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage. Un Bbio performant s'obtient en optimisant le bâtiment indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre :
  - en travaillant sur l'orientation et la disposition des baies afin de favoriser les apports solaires en hiver tout en s'en protégeant en été,
  - en privilégiant l'éclairage naturel,

- en prenant en compte l'inertie pour le confort d'été,
- en limitant les déperditions thermiques grâce :
  - o à la compacité des volumes,
  - o à une bonne isolation des parois opaques (murs, dalle et toiture) et des baies (fenêtres et portes donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé).

*Quelques principes importants de conception permettant de répondre à l'exigence du Bbio*



**Pour compléter ces principes, il faudra veiller, lors de la conception :**

- o À prévoir une ventilation performante (simple flux, double flux, ...),
- o À traiter les ponts thermiques (par exemple à prévoir la continuité de l'isolant à la jonction plancher/mur dans le cas d'une isolation par l'intérieur),
- o À traiter la perméabilité à l'air qui sera vérifiée grâce à un test explicité ci-après,
  - o À prévoir une surface totale des baies au moins égale à 1/6 de la surface habitable,
  - o À recourir aux énergies renouvelables (EnR),
  - o À mettre en œuvre une protection solaire mobile dans les chambres (par exemple : volets ou stores extérieurs),
  - o À prévoir un dispositif de mesure ou d'estimation des différentes consommations d'énergie.

**Il faudra également veiller, lors de l'exécution des travaux, à une bonne coordination entre les corps de métier afin de s'assurer :**

- o Du bon traitement des ponts thermiques,
- o De l'absence de fuites d'air (par exemple, qualité d'exécution dans la pose des portes et fenêtres),
- o De la bonne mise en œuvre du système de ventilation (par exemple, d'étalonnage des portes en ventilation simple flux).



- ❖ Le **Cep** ou coefficient de **Consommation conventionnelle d'énergie primaire** porte sur les consommations annuelles ramenées au m<sup>2</sup> liées aux 5 usages suivants : chauffage, climatisation s'il y a lieu, eau chaude sanitaire, éclairage, et auxiliaires tels que les pompes et les ventilateurs.
- ❖ Le **Tic** caractérise la **Température intérieure conventionnelle** en période de forte chaleur. Sa limitation vise à assurer, en été, de part et d'autre, un bon niveau de confort et à éviter les surchauffes sans qu'il soit nécessaire de climatiser.

#### 4.1.2. Comment prendre en compte la RT2012 ? Quelles démarches suivre ?

Afin d'atteindre les objectifs de consommation énergétique de votre maison fixés par la réglementation, il vous est donc fortement conseillé de faire appel à des professionnels.

Vous pouvez vous adresser :

- ❖ Pour la conception, à un architecte, un bureau d'étude thermique,
- ❖ Pour la construction, à des entreprises ou artisans ayant des labels ou marques suivants : Qualibat, Qualifélec, Qualit'ENR, Eco Artisan, les Pros de la performance énergétique ou "Reconnu Grenelle Environnement".

Vous pouvez également vous adresser aux constructeurs proposant le contrat de construction d'une maison individuelle (résultant de la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990) qui à ce titre vous garantit du respect des performances attendues.

#### Réalisation d'une étude thermique

Elle aide :

- ❖ Le maître d'œuvre (architecte, constructeur de maisons individuelles, ...) et vous-même (qui êtes le maître d'ouvrage) à optimiser la conception architecturale, les solutions techniques et la consommation énergétique conventionnelle,
- ❖ À vous assurer du respect des trois exigences fixées par la réglementation thermique.

Cette étude vous permet ainsi de bénéficier d'économies financières grâce à votre faible consommation énergétique.

#### Le permis de construire, vos obligations

Les dispositions prises par le Grenelle Environnement prévoient que vous remettiez en tant que maître d'ouvrage à l'autorité (généralement votre mairie) instruisant votre permis de construire **DEUX ATTESTATIONS** vous engageant à la prise en compte de la réglementation thermique.

Celles-ci doivent être éditées selon le cadre défini par l'arrêté du 11 octobre 2011 et sont disponibles en ligne sur le site <http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/formulaires-dattestation.html>.

- ❖ Une attestation au dépôt du dossier de votre demande de permis

Le maître d'ouvrage atteste de la prise en compte de la réglementation thermique 2012. Conformément à la loi Grenelle 1, le document permettra également d'attester de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Cette étude de faisabilité avait été introduite par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique de la France (loi POPE).

Ainsi, le document à établir au dépôt de la demande de permis de construire permettra de s'assurer :

- de la prise en compte de la conception bioclimatique du bâtiment au plus tôt du projet grâce au coefficient Bbio, gage d'atteinte d'un niveau de performance énergétique élevé,
- que la réflexion sur les systèmes énergétiques a été engagée, et en particulier le recours aux énergies renouvelables, en indiquant des éléments de conclusion de l'étude faisabilité des approvisionnements en énergie.

- ❖ Une attestation à l'achèvement de vos travaux

Cette dernière atteste de la prise en compte de la réglementation thermique dont fait partie le résultat du test de perméabilité à l'air.

Elle est établie à votre demande par un professionnel qualifié : contrôleur technique, architecte, diagnostiqueur agréé pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un organisme certificateur agréé par l'Etat en charge de la délivrance du label haute performance énergétique (HPE).

Ce document devra être joint à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. (DAACT).

#### **Pour trouver un professionnel qualifié :**

- ❖ **Organismes de contrôle technique :** <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Vous-etes-controleur-technique.html> Voir la liste des contrôleurs techniques référencés
- ❖ **Architecte :** <http://www.architectes.org/annuaire-des-architectes/>
- ❖ **Diagnostiqueur DPE :** <http://www.annuaire-diagnostiqueur.fr/>  
<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

#### **Les aides financières**

Pour des informations sur les aides financières en faveur des économies d'énergie dans les logements neufs : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Aides-financieres,5776-.html>

## **4.2. La réglementation thermique RT 2020**

Source : <https://www.rt-2012.com/dossiers/rt2012/reglementation-thermique/demarches/rt-2020-quelles-differences-avec-la-rt-2012/> ; <http://www.rt-2020.com/>

### **4.2.1. Le grand projet de la RT 2020 est le bâtiment à énergie positive**

La RT 2020 va mettre en œuvre le concept de bâtiment à énergie positive, appelé aussi "BEPOS" au sein du Plan Bâtiment Durable. Ces réglementations seront des

réglementations d'objectifs, laissant une liberté totale de conception, limitant simplement la consommation d'énergie. C'est pourquoi, les nouvelles constructions devront être à énergie positive, c'est-à-dire que l'énergie générée sera supérieure à l'énergie consommée. En revanche, la norme BBC (RT 2012) fixe la limite de consommation à 50 kWh/m<sup>2</sup> par an. La RT2020 prévoit que tous les nouveaux logements construits dès 2020 seront obligatoirement à énergie positive.

### **4.2.2. De nouveaux usages seront pris en compte par la RT2020**

Actuellement, la réglementation thermique RT 2012 prend en compte cinq usages distinctifs : le refroidissement, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (ventilateurs, pompes, etc.).

La RT 2020 quant à elle va imposer de nouveaux usages tels l'utilisation des appareils ménagers, les appareils électroniques (ordinateurs, télévision, réfrigérateur) et les effets du carbone de la construction.

## **4.3. Les labels**

La France dispose de signes de reconnaissances officiels.

### **La Haute Performance Énergétique et la Très Haute Performance Énergétique**

Les labels « hpe » et « Thpe », s'appliquent aux constructions dont les consommations conventionnelles sont respectivement inférieures de 10% et 20% aux consommations de référence (RT 2005, voir page 6).

Les labels « hpe Énergies renouvelables » et « Thpe Énergies renouvelables » s'appliquent aux constructions dont les consommations conventionnelles sont respectivement inférieures de 10% et 20% aux consommations de référence et dont les consommations de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (ECS) sont assurées par une production d'énergie renouvelable.

## Effinergie, pour un bâtiment « basse énergie » à la française.

Les seuils de performance à atteindre selon le standard effinergie sont pour les constructions résidentielles neuves, compris entre 30 et 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour la totalité des usages réglementaires (chauffage + eau chaude sanitaire + ventilation + climatisation).

Les exigences seront déclinées et différenciées entre le neuf et la rénovation et les types de bâtiment d'une part, et selon les zones climatiques d'autre part pour tenir compte des spécificités climatiques des régions.  
[www.effinergie.org](http://www.effinergie.org)

### Maison NF environnement Maison Individuelle (NF 294)

La marque NF Maison Individuelle (NF-MI), a été créée en 1999.

Depuis mai 2008, la marque NF Maison Individuelle est complétée par une option HQE® qui certifie les maisons individuelles proposant des améliorations environnementales répondant au cahier des charges HQE.

Élaboré en partenariat avec l'association HQE, ce cahier des charges comprend les 14 cibles HQE.

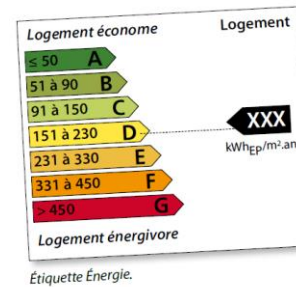
Pour répondre au cahier des charges, les constructeurs ne sont pas obligés de répondre à toutes les préconisations. Quatre sont impératives et concernent la relation du bâtiment avec son environnement immédiat impliquant une analyse du site, les chantiers à faibles nuisances, la gestion de l'eau grâce à des équipements visant la réduction des prélèvements et la gestion de l'énergie avec une performance au moins 10% supérieure aux niveaux réglementaires en cours (RT2005) ou de 5% minimum avec l'utilisation d'énergies renouvelables.



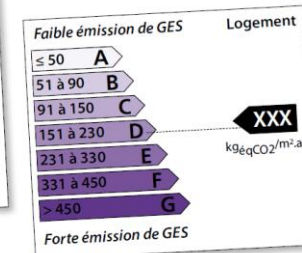
## 4.4. Les diagnostics de performance énergétique

Le diagnostic est obligatoire pour les ventes depuis le 1er novembre 2006 et depuis le 1er juillet 2007 pour les locations et pour les constructions dont le permis de construire est déposé à partir de cette date.

Ils contiennent un bilan énergie et CO<sub>2</sub> du logement, des étiquettes énergie et CO<sub>2</sub> (de A à G), mais aussi des recommandations de travaux.



Étiquette Énergie.



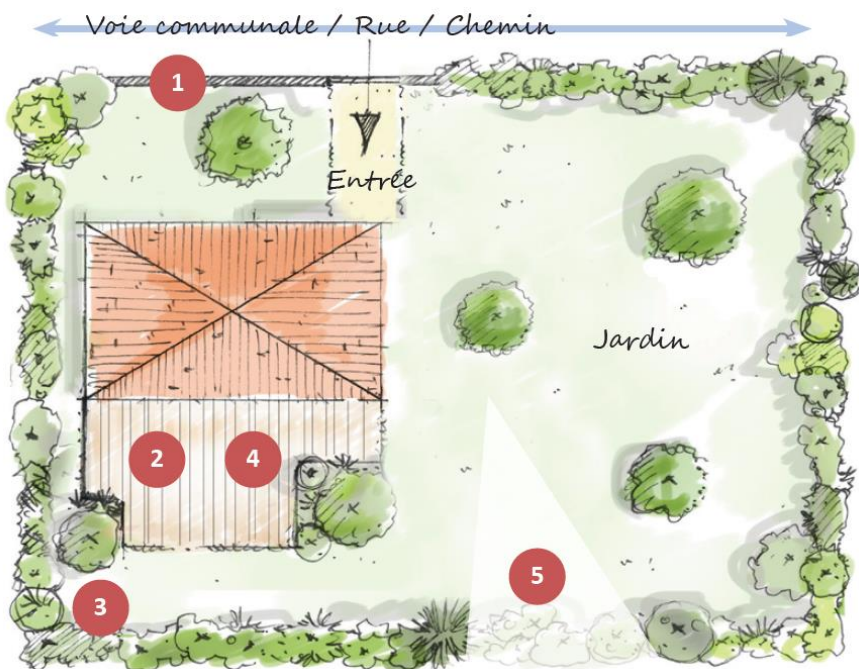
Étiquette Gaz à effet de serre.

# Volet 4 – Aménagements extérieurs des espaces privés et publics



# 1. La limite privée/public : les modes de clôtures à privilégier pour une intégration paysagère et environnementale

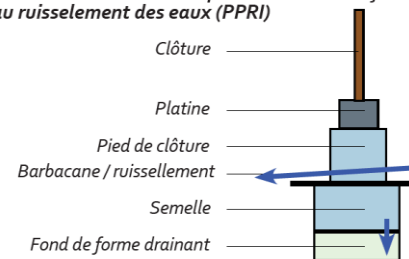
## 1.1. Les clôtures végétales



- 1 Clôture adaptée
- 2 Implantation de la terrasse en fonction des arbres existants
- 3 Plantation de haies plurispécifiques (ou mixtes) adaptées au climat et au paysage:
  - Plus de biodiversité
  - Ornement valorisant
  - Intégration paysagère
  - Plantations adaptées au milieu
  - Possibilité d'implantation de massifs brises-vent
- 4 Utilisation de matériaux limitant l'imperméabilité des sols (absorption des eaux pluviales optimisée)
- 5 Aménager des percées sur le grand paysage si la situation du terrain le permet

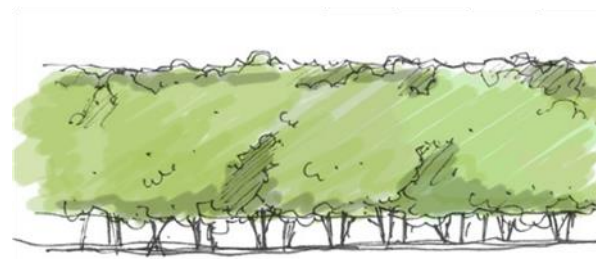
Source : Citadia

Dans le cas de l'utilisation d'un pied de clôture maçonné veiller au ruissellement des eaux (PPRI)



### 1.1.1. Exemples de clôtures végétales

#### La haie taillée



- Forme rigide
- Peut servir de clôture
- Entretien régulier
- Peu de transparence

#### La haie libre



- Forme naturelle
- Emprise minimale de 1.50m
- Peu d'entretien
- Brise vue
- S'adapte au jardin existant

Source : Citadia

## La bande boisée



Source : Citadia

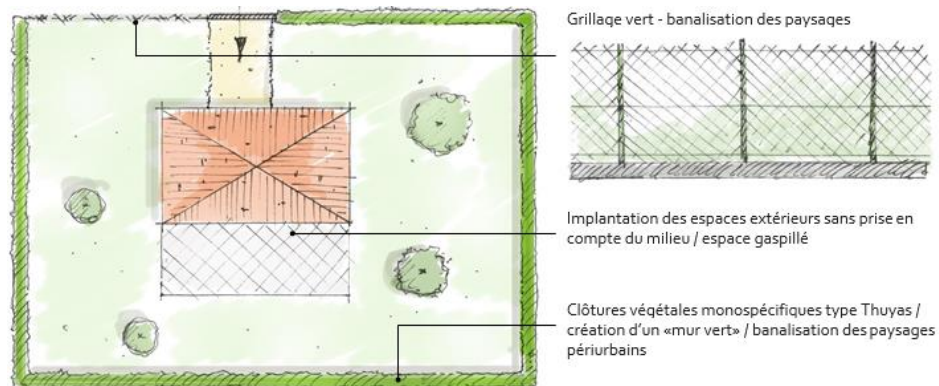
- Forme naturelle
- Brise vent
- Isolement sonore
- Emprise de 3 à 6 mètres
- Peu d'entretien

### Les fonctions de la haie en clôture

- L'ORNEMENT / Une haie décorative vie au grès des saisons et s'anime par des fruits, des fleurs et de feuillages divers ...
- L'ISOLEMENT VISUEL / Attention toutefois à préserver des percées visuelles sur le grand paysage
- LA STRUCTURATION / Le végétal peut faire office de clôture ou s'associer à une limite plus stricte afin de structurer la propriété
- LA PROTECTION CLIMATIQUE / La haie protège la propriété du vent, du froid et de l'ensoleillement direct offrant ainsi plus de confort
- LA PROTECTION DES SOLS / La clôture végétale est un espace tampon entre le jardin et la rue (ou les parcelles agricoles), elle limite le ruissellement, le lessivage des terres et maintient les talus
- L'ÉCOLOGIE / La diversité végétale permet le développement d'écosystèmes utiles au jardin : insectes, oiseaux, petite faune, ...



### Aménagement à éviter



Source : Citadia

## 1.2. Le muret

Il forme l'assise de la clôture. Il est composé en trois parties, homogènes entre elles :

- ❖ Le soubassement, élément massif, plus large, en contact avec la fondation,
- ❖ L'élévation correspond à la partie centrale. Son parement sera constitué d'un matériau résistant et facile d'entretien, de teinte claire (béton peint ou enduit lissés, talochés ou gratté), pierre apparente non posée en placage type opus incertum).  
En ce qui concerne les enduits, il est recommandé d'utiliser le même type d'enduit que la construction principale. Ce principe est obligatoire dans certaines zones du PLU (cf règlement).
- ❖ Le couronnement comprend un détail de finition permettant d'alléger l'ensemble tout en écartant l'eau de ruissellement du mur.



### 1.3. Le système à claire-voie

Fixé sur le couronnement du muret, il permet d'augmenter la hauteur de la clôture par un élément léger, en transparence. Composé d'une grille ou de claustras, en adéquation avec le style général, il soulignera la végétation située en arrière-plan.

Si cette végétation n'est pas assez dense pour assurer la protection visuelle recherchée, des brise-vues composés de matériaux naturels seront liés en arrière-plan du système à claire-voie. Ils seront fixés solidement, ne dépassant pas de la hauteur de la clôture. La brande de bruyère ou l'osier (fins branchages naturels tressés reliés entre eux par du fil de fer galvanisé) sont conseillés. Les canisses en plastique de teintes peu naturelles et s'abîmant rapidement avec le vent sont déconseillées.

## 2. Le végétal : palette adaptée au contexte local, les plantes à proscrire

### 2.1. Le choix des végétaux

De manière récurrente, les propriétaires choisissent des haies mono spécifiques composées d'espèces à croissance rapide afin de se camoufler des vues de l'extérieur. Cette pratique, bien que compréhensible, banalise les paysages urbains : la constante utilisation du thuya et du laurier tin crée de véritables « murs verts » déconnectés du paysage environnant et des espèces qui l'habitent. Le choix d'essences locales, variées et adaptées au territoire (agronomie, climat, ...) permet une intégration paysagère optimale et un entretien réduit, sans forcément augmenter le coût de l'aménagement. De plus, une haie formée d'essences diverses permet une lecture claire des saisons et du grand paysage (percées créées par la chute des feuillages).

Afin de choisir une palette végétale adaptée à son terrain il est nécessaire d'être attentif :

- ❖ à la qualité des sols (terrain acide? calcaire? argileux?),
- ❖ à la présence ou non d'eau et de zones humides,
- ❖ aux spécificités climatiques (vents dominants, ensoleillement, ombrage constant dû à la présence d'un arbre, ...)

### 2.2. Proposition de palettes végétales adaptées : les espèces méditerranéennes de milieux secs à favoriser

Les listes proposées reprennent les usages principaux, utiles à la mise en valeur du végétal en milieu urbain. Le choix des espèces proposées peut ensuite être conditionné par l'ambiance recherchée dans l'espace vert ou l'appréhension générale d'un paysage urbain ou naturel.

#### 2.2.1. Les plantes pour jardins secs

Nom Botanique	Noms français	Taille	Couleur	Utilisation
<i>Acanthus mollis</i>	Acanthe molle	0,50 à 1m	blanc	couvre sol + massif
<i>Acca sellowiana de greffe</i>	Goyavier du Brésil	2 à 3 m	rouge	isolé
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée Millefeuille	0,50 à 1m	plusieurs	massif
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée Sternutatoire	< 0,50 m	blanc	couvre sol
<i>Agastache "Blue Fortune"</i>	Agastache	0,50 à 1m	blanc	massif
<i>Aloe arborescens</i>	Aloès Come de Cerf	1 à 2 m	rouge	isolé + massif
<i>Aloe ciliaris</i>	Aloès cilié	< 0,50 m	orange	isolé + massif
<i>Aloe saponaria</i>	Aloès	1 à 2 m	orange	isolé + massif
<i>Alyssum alyssoides</i>	Passerage à Calice	< 0,50 m	jaune	couvre sol
<i>Andropogon scoparius</i>	Andropogon	1 à 2 m		massif
<i>Anisodonte malvaströides</i>	Mauve du Cap	1 à 2 m	rose	massif
<i>Anisodonte scabrosa</i>	Anisodonte	0,50 à 1m	rouge	massif
<i>Anthirrhinum hispanicum</i>	Gueule de Loup des Pyrénées	< 0,50 m	blanc	massif
<i>Anthirrhinum majus</i>	Gueule de Loup	0,50 à 1m	rose	massif
<i>Aphyllantes monspelliensis</i>	Bragalou	< 0,50 m	bleu	massif
<i>Aptenia cordifolia</i>	Aptenie en forme de cœur	< 0,50 m	rouge	couvre sol
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	> 3m	blanc	haie
<i>Arctotheca calendula</i>	Pissenlit du Cap	< 0,50 m	jaune	couvre sol
<i>Artemisia</i>	Armoise	0,50 à 1m	gris	massif
<i>Asclepias curassavica</i>	Fleur de sang	0,50 à 1m	rouge + orange	massif
<i>Asphodelus fistulosus</i>	Asphodèle fistuleux	0,50 à 1m	blanc	massif
<i>Atriplex halimus</i>	Arroche - Blanquette	1 à 2 m		haie
<i>Ballota pseudodictamus</i>	Ballote	< 0,50 m	rose	massif
<i>Bignonia capreolata</i>	Bignone	> 3m	rouge + orange	grimpeuse
<i>Bougainvillea spectabilis</i>	Bougainvillée remarquable	> 3m	violet	grimpeuse
<i>Briza media</i>	Brize moyenne	< 0,50 m	blanc	couvre sol
<i>Bulbinella frutescens</i>	Bulbine	< 0,50 m	orange	massif
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Buplèvre ligneux	1 à 2 m	jaune	haie
<i>Buxus balearica</i>	Buis de Mahon	1 à 2 m		isolé + haie
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	1 à 2 m		isolé + haie
<i>Caesalpinia gilliesi</i>	Oiseau du paradis	1 à 2 m	orange	isolé + haie
<i>Calamintha cretica</i>	Menthe de Crète	< 0,50 m	bleu	massif
<i>Calamintha nepeta</i>	Petit calament	< 0,50 m	violet	massif
<i>Callistemon</i>	Callistemon	1 à 2 m	rouge	isolé + haie
<i>Calocephalus brownii</i>	Calocephalus	< 0,50 m	jaune	massif



Achillea millefolium



Bulbinella frutescens



Cheiranthus



Epilobium canum



Erigeron

Nom Botanique	Noms français	Taille	Couleur	Utilisation
Campanula	Campanule	< 0,50 m	bleu	massif
Campsis radicans	Trompette de Jéricho	> 3m	rouge	grimpeante
Capparis spinosa 'Innervis'	Câprier	< 0,50 m	blanc	massif
Caryopteris x 'Autumn pink'	Caryopteris	1 à 2 m	rose	massif
Caryopteris x grand bleu 'Innoveris'	Caryoptéris	1 à 2 m	bleu	massif
Catananche caerulea	Cupidone	< 0,50 m	bleu	massif
Ceanothus	Céanothe	2 à 3 m	bleu	massif
Centaurea pulcherrima	Centaurée	0,50 à 1m	rose	massif
Centaurea ragusina	Centaurée	< 0,50 m	jaune	massif
Centranthus ruber	Valériane	0,50 à 1m	rouge	massif
Centranthus ruber alba	Valériane	0,50 à 1m	blanc	massif
Cerastium tomentosum	Céraiste	< 0,50 m	blanc	couvre sol
Cheiranthus	Giroflée	0,50 à 1m	violet	massif
Chrysanthemum hosnariense	Chrysanthème	< 0,50 m	blanc	couvre sol
Cistus monspeliensis	Ciste	1 à 2 m	blanc	massif
Cistus x florentinus	Ciste	< 0,50 m	blanc	massif + couvre sol
Cistus x purpureus	Ciste	1 à 2 m	rose	massif
Clematis armandii	Clématite	> 3m	blanc	grimpeante
Clerodendrum trichotomum	clérodendron	> 3m	blanc - rose	isolé + haie
Convolvulus cneorum	Liseron	< 0,50 m	blanc	massif
Convolvulus mauritanicus	Liseron	< 0,50 m	bleu	massif
Coronilla glauca	Coronille glauque	1 à 2 m	jaune	massif
Coronilla minima	Petite Coronille	< 0,50 m	jaune	couvre sol
Cotinus coggygria	Arbre à perruque	1 à 2 m	blanc	isolé + haie
Cytisus scoparius	Genêt à balai	1 à 2 m	jaune	isolé + haie
Dasylium glaucophyllum	Dasylire à feuilles glauques	1 à 2 m	blanc	isolé
Dasylium longissimum	Dasylire à feuilles longues	1 à 2 m	blanc	isolé
Delosperma cooperi	Pourpier de Cooper - Ficoïde	< 0,50 m	blanc	couvre sol
Dodonea viscosa	Dodonee - Bois de Reinette	1 à 2 m		isolé + haie
Dorycnium hirsutum	Badasse sauvage	0,50 à 1m	blanc	couvre sol
Elaeagnus x ebbingei	Chalef	> 3m	jaune	haie
Elymus arenarius	Elyme - Blé d'Azur	0,50 à 1m		massif
Epilobium canum	Fuschia de Californie	1 à 2 m	rouge	massif
Eragrostis spectabilis	Eragrostide	< 0,50 m	rouge	massif
Erigeron karvinskianus	Erigeron ou Vergerette	< 0,50 m	blanc	couvre sol
Eriobotrya japonica	Néflier du Japon	> 3m	blanc	isolé
Eriocephalus africanus	Romarin sauvage d'Afrique du Sud	0,50 à 1m	blanc	massif + haie

Nom Botanique	Noms français	Taille	Couleur	Utilisation
Eryngium planum 'Blauer Zwerg'	Pannicaut des Alpes - Etoile des Alpes	< 0,50 m	bleu	massif
Eschscholzia californica	Pavot de Californie	< 0,50 m	orange	massif
Euphorbia characias	Euphorbe	0,50 à 1m	jaune - vert	massif
Festuca glauca	Fétuque bleue	< 0,50 m	bleu	massif
Fremontodendron californica	Frémontodendron	> 3m	jaune	isolé
Furcraea bedinghausii	Dracaena ou Fucrée de Bedinghaus	> 3m	blanc	isolé
Gaillardia x	Gaillarde	< 0,50 m	orange	massif
Gaura lindheimeri blanche/rose	Gaura	1 à 2 m	blanc - rose	massif
Gazania krebsiana	Gazanie	< 0,50 m	rouge	massif
Gazania nivea	Gazanie	< 0,50 m	jaune	massif
Genista monosperma	Genêt blanc	2 à 3 m	blanc	isolé + haie
Genista tinctoria	Genêt des teinturiers	0,50 à 1m	jaune	isolé + haie
Glaucium flavum	Pavot cornu	< 0,50 m	jaune	massif
Globularia cordifolia	Globulaire ou veuve celeste	< 0,50 m	bleu	couvre sol
Hardenbergia alba / rosea	Hardenbergia	2 à 3 m	blanc	grimpeante
Hedera canariensis 'Gloire de Marengo'	Lierre de Madère	> 3m		grimpeante
Hedera helix 'Hibernica'	Lierre d'Irlande	> 3m		grimpeante
Helianthemum variés	Hélianthème	< 0,50 m	multi	couvre sol
Helichrysum argyrophyllum	Immortelle rampante	< 0,50 m	jaune	couvre sol
Helichrysum italicum	Plante Curry	< 0,50 m	jaune	massif
Hypericum aegypticum	Millepertuis d'Égypte	< 0,50 m	jaune	massif
Hypericum balearicum	Millepertuis des Baléares	< 0,50 m	jaune	massif
Hypericum calycinum	Millepertuis	< 0,50 m	jaune	massif
Hyssopus foetidus	Hysope fétide	< 0,50 m	bleu	massif
Iberis sempervirens	Hysope Thlaspi	< 0,50 m	blanc	
Iris variés	Iris variés	0,50 à 1m	variées	massif
Jacobinia suberecta	Jacobine - Arbre aux faisans	< 0,50 m	orange	massif
Jasminum grandiflorum	Jasmin de Grasse ou Royal	1 à 2 m	blanc	grimpeante
Jasminum nudiflorum	Jasmin d'hiver	1 à 2 m	jaune	grimpeante
Kniphofia uvaria 'Grandiflora'	Tritome	0,50 à 1m	orange	massif
Koeleria glauca	Koelerie glauque	< 0,50 m	blanc	massif
Lantana camara	Lantier	1 à 2 m	variées	massif
Lantana sellowiana	Lantier rampant	< 0,50 m	violet	massif





Gazania



Helichrysum



Lantana camara

Nom Botanique	Noms français	Taille	Couleur	Utilisation
Lavatera maritima	Lavatière	1 à 2 m	rose	massif
Lavatera olbia	Lavatière d'Hyères	2 à 3 m	blanc	massif
Leonotis leonorus	Crinière ou queue de Lion	1 à 2 m	orange	massif
Leucophyllum frutescens	Sauge du désert du Mexique	1 à 2 m	rose	haie + massif
Limonastrum monopetalum	Lavande de Mer	0,50 à 1m	mauve	massif + couvre sol
Linum narbonense	Lin de Narbonne	< 0,50 m	bleu	massif
Linum perenne	Lin Vivace	< 0,50 m	bleu	massif
Lippia citriodora	Verveine citronnelle	1 à 2 m	blanc	massif
Lobelia	lobelia	< 0,50 m	rouge	massif
Malvastrum latericum	Herbe dure ou herbe à balais	< 0,50 m	rose	couvre sol
Matricaria glacialis	Genepi des glaciers	< 0,50 m	gris	couvre sol
Melianthus major	Grande Mélianthé	2 à 3 m	rouge	haie + massif
Muehlenbeckia complexa 'grandiflorum'	Muehlenbeckia	> 3m		grimpeur + couvre sol
Myoporum laetum	Myoporum fertile	2 à 3 m	blanc	isolé + haie
Myoporum parvifolium	Myoporum	< 0,50 m	blanc	couvre sol
Myrsine africana	Myrsine d'Afrique	1 à 2 m		isolé + haie
Myrtus communis	Myrte commune	0,50 à 1m	blanc	isolé + haie
Myrtus communis tarentina	Myrte tarentine	0,50 à 1m	blanc	isolé + haie
Nerium Oleander	Laurier rose	variable	variées	massif + haie
Oenothera perennis	Oenothère ou Onagre perennante	< 0,50 m	blanc	massif
Oenothera drummondii	Oenothère drummondii	< 0,50 m	jaune	massif
Oenothera missouriensis	Oenothère ou Onagre du Missouri	< 0,50 m	jaune	massif
Oenothera speciosa 'Alba' / rosea	Oenothère ou Onagre élégant	< 0,50 m	blanc	massif
Olearia virgata	Olearia	1 à 2 m	blanc	isolé + haie
Othonopsis cheirifolia	Bugle rampante	< 0,50 m	jaune	couvre sol
Parthenocissus quinquefolia	Vigne vierge	> 3m		grimpeur
Passiflora caerulea	Fleur de la passion	> 3m	blanc	grimpeur
Passiflora violacea	Fleur de la passion	> 3m	violet + blanc	grimpeur
Pennisetum alopecuroides	Herbe aux écouvillons	0,50 à 1m		massif
Perovskia 'Blue Spire'	Lavande ou Sauge de Russie	0,50 à 1m	bleu	massif
Phillyrea angustifolia	Osmanthe à feuilles étroites	2 à 3 m	blanc	haie + massif
Phlomis anatolica	Phlomis à grandes feuilles	1 à 2 m	jaune	massif
Phlomis fruticosa	Sauge de Jérusalem	1 à 2 m	jaune	massif
Phlomis purpurea	Phlomis pourpre	1 à 2 m	rose	massif
Pistacia lentiscus	Pistachier lentisque	2 à 3 m		isolé + haie
Pittosporum heterophyllum	Pittosporum à feuilles tenues	2 à 3 m	jaune	haie + massif
Pittosporum tobira	Pittosporum nain du Japon	> 3m	blanc	haie + massif



Leonotis leonorus



Perovskia 'Blue Spire'

Nom Botanique	Noms français	Taille	Couleur	Utilisation
Plumbago capensis 'Azur'	Dentelaire du Cap	2 à 3 m	bleu	massif
Plumbago larpentae	Dentelaire rampante	< 0,50 m	bleu	couvre sol
Plumbago willmottianum	Dentelaire arbustive	< 0,50 m	bleu	massif
Podranea ricasoliana	Bignone rose	> 3m	rose	grimpeur
Polygala myrtifolia	Polygale à feuilles de myrte	1 à 2 m	violet	massif
Potentilla fruticosa	Potentille arbustive	0,50 à 1m	blanc	massif
Punica granatum	Grenadier	> 3m	rouge	isolé + haie
Rhynchospermum jasminoïdes	Rhynchospermum	> 3m	blanc	grimpeur
Rosmarinus officinalis	Romarin officinal	0,50 à 1m	bleu	massif
Ruschia prostrata	Ficoïde	< 0,50 m	rose	couvre sol
Salvia	Sauge	< 0,50 m	blanc	massif
Santolina chamaecyparissus	Santoline grise	0,50 à 1m	jaune	massif
Santolina lindivica	santoline petit cyprès	0,50 à 1m	jaune	massif
Scabiosa cretica	Scabieuse de crête	0,50 à 1m	bleu	massif
Senecio greyi	Séneçon gris	0,50 à 1m	jaune	massif
Senecio vira-vira	Séneçon blanc	0,50 à 1m	jaune	massif
Sesbania tripetti	Flamboyant de Hyères	0,50 à 1m	rouge	isolé
Solanum jasminoïdes	Morelle faux jasmin	> 3m	bleu	grimpeur
Solanum rantonettii	Morelle	1 à 2 m	bleu	massif
Spartium junceum	Genêt d'Espagne	2 à 3 m	jaune	haie + massif
Stachys byzantina	Oreille de lapin	< 0,50 m	rose	couvre sol
Stachys lanata	Oreille d'ours - Epiaire blanche	< 0,50 m	rose	massif
Stipa tenuissima	Stipe	< 0,50 m		massif
Scutellaria pontica	Scutellaire	< 0,50 m	mauve	massif
Tagetes lemonii	Tagete du désert	0,50 à 1m	jaune	massif
Tamarix pentandra 'Rubra'	Tamaris d'été	> 3m	rose	isolé + haie
Tamarix tetrandra	Tamaris de printemps	> 3m	rose	isolé + haie
Tanacetum densum 'Amani'	Balsamite - Pyrèthre	< 0,50 m	jaune	couvre sol
Teucrium	Germandrée ou thym à chat	< 0,50 m	rose	couvre sol
Thymus	Thym	< 0,50 m	rose	couvre sol
Tulbaghia violacea/Alba	Ail d'Afrique du Sud	0,50 à 1m	mauve + blanc	massif
Verbena bonariense	Verveine de Buenos Aires	< 0,50 m	mauve	massif
Verbena tenuisecta tapiens	Verveine rampante	< 0,50 m	violet	couvre sol
Veronica peduncularis	Véronique pédonculée	< 0,50 m	bleu	massif
Viburnum tinus	Laurier - tin	2 à 3 m	blanc	isolé + haie
Vinca major	Grande pervenche	< 0,50 m	bleu	couvre sol
Vinca minor	Petite pervenche	< 0,50 m	bleu	couvre sol
Vitex agnus castus	Gattilier - Poivrier des Moines	2 à 3 m	bleu + rose	isolé

Volet 1 - La qualité du bâti : construction et rénovation

Volet 2 - L'urbanisme de demain, comment intégrer la densité dans les opérations d'aménagement ?

Volet 3 - Construire durable, quels outils ?

Volet 4 - L'aménagement des espaces extérieurs

Volet 5 - L'aménagement des zones d'activités



### 2.2.2. Liste de végétaux pour les haies

Nom botanique	Hauteur	Feuillage	Floraison	Résistance au sec
<b>HAIES LIBRES FLEURIES</b>				
<b>Composition 1</b>				
Callistemon viminalis	200 cm	vert foncé	rouge d'avril à mai	3
Ceanothus concha (Ceanothe)	250 cm	vert sombre	bleu en avril	3
Cassia didymobotrya (Cassie, Séné)	200 cm	vert clair	jaune de juin à août	3
<b>Composition 2</b>				
Abelia grandiflora	150 cm	vert brun	blanc rosé en été et automne	3
Solanum rantonetti	150 cm	vert clair	bleu violet de mai à octobre	3
Metrosideros 'Thomasii'	200 cm	vert brillant	rouge de juin à août	3
<b>Composition 3</b>				
Acca sellowiana (Goyavier du Brésil)	200 cm	vert amande	rouge en mai juin	2
Punica granatum (Grenadier)	200 cm	vert clair	rouge en mai juin	2
Psidium cattleianum (Goyavier de Chine)	250 cm	vert brillant	rose en mai juin	2
<b>HAIES LIBRES DENSES</b>				
<b>Composition 1</b>				
Elaeagnus x ebbingei	250 cm	vert argenté	jaune pâle de septembre à novembre	3
Escallonia organensis	200 cm	vert brillant	rose pâle de juin à août	3
Pittosporum tenuifolium	250 cm	vert clair	blanc au printemps	3
<b>Composition 2</b>				
Pittosporum tobira	250 cm	vert brillant	blanc crème au printemps	4
Photinia 'Red Robin'	250 cm	vert rouge	blanc en avril mai	3
Prunus lusitanica (Laurier du Portugal)	250 cm	vert foncé	blanc au printemps	3
<b>HAIES LIBRES POUR OISEAUX</b>				
Arbutus unedo (Arbousier)	200 cm	vert foncé	blanc rosé en automne	5
Myrtus communis (Myrte commune)	200 cm	vert foncé	blanc juin juillet	3
Pistacia lentiscus (Lentisque)	200 cm	vert foncé	blanc au printemps	5
Ligustrum japonicum (Trène du Japon)	250 cm	vert foncé	blanc en été	3

Nom botanique	Feuillage	Floraison	Résistance au sec
<b>HAIES POUR PETITS ESPACES AVEC DES PLANTES GRIMPANTES</b>			
<b>Composition 1</b>			
Bignonia capreolata (Bignone)	vert sombre	rouge orangé d'avril à juillet	4
Hardenbergia coccinea	vert sombre	rouge vif au printemps	4
Jasminum polyanthum (Jasmin)	vert sombre	blanc rose de mars à mai	3
<b>Composition 2</b>			
Bougainvillea glabra	vert brillant	rose en été	4
Doxantha unguis-cati (Bignone griffe de chat)	vert clair	jaune en mai juin	3
Passiflora violacea (Passiflore violette)	vert foncé	violet en été	3
<b>Composition 3</b>			
Hardenbergia comptoniana	vert foncé	violet en hiver et au printemps	3
Gelsemium sempervirens	vert brillant	jaune en février mars	3
Clematis armandii (Clématite)	vert foncé	blanc pur en février mars	3
<b>Composition 4</b>			
Rhynchospermum jasminoides	vert foncé	blanc au printemps	3
Pandorea jasminoïdes	vert brillant	rose foncé en printemps et durant l'été	3
Solanum wendlandii	vert foncé	bleu lilas en été	2

### 2.2.3. Les végétaux déconseillés

#### En raison de leur toxicité ou dangerosité

Dans les parcs et jardins à proximité des écoles et des jeux d'enfants, certaines plantes sont à éviter car elles sont toxiques ou susceptibles de provoquer des blessures (épinés...). D'autre part, les arbustes et plantes attirant les insectes piqueurs (guêpes, abeilles...) sont déconseillés (exemple : Lavandula, Pittosporum, etc.).



Nom Botanique	Noms français	Partie toxique de la plante	Plante piquante
<i>Aconitum napellus</i>	Aconit	Tout	
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	Ecorce et graines	
<i>Agave americana</i>	Agave		Oui
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	Ecorce et feuilles	
<i>Aquilegia</i>	Ancolie	Graines	
<i>Argemone mexicana</i>	Argémone	Tout	
<i>Arum maculatum</i>	Arum, pied de veau	Tout (irritation)	
<i>Aucuba japonica</i>	Aucuba du Japon	Feuilles, baies	
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge	Baies	
<i>Azalea</i>	Azalée	Tout	
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine vinette	Racines - baies	Oui
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	Feuilles, baies	
<b>Cactées</b>			Oui
<i>Calluna vulgaris</i>	Bruyère commune	Tout	
<i>Chaenomeles japonica</i>	Cognassier du Japon		
<i>Clematis</i>	Clématite	Feuilles, sève	
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	Tout	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Baies	
<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre à perruques	Feuilles - fruits	
<i>Cotoneaster</i>	Cotonéaster	Baies	
<i>Crataegus</i>	Aubépine	Baies	
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt	Tout	
<i>Daphne</i>	Bois joli - Bois gentil	Baies - Feuilles - Ecorce (irritant)	
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	Tout	
<i>Delphinium</i>	Dauphinelle - Pied d'alouette	Fruits - graines	
<i>Digitalis</i>	Digitale	Tout	
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain	Tout	
<i>Euphorbia</i>	Euphorbe	Sève irritante (danger pour les yeux)	
<i>Hedera helix</i>	Lierre	Feuilles et Fruits	
<i>Helleborus niger</i>	Elleboire noire	Tout	
<i>Hippophae rhamnoides</i>	Argousier		Oui
<i>Hydrangea</i>	Hortensia	Tout	
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis	Feuilles et Fleurs	
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	Baies	Oui
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	Tout	Oui
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise - Pluie d'or	Tout	Oui
<i>Lantana</i>	Lantane		Oui
<i>Lathyrus odoratus</i>	Pois de senteur	Cosses - graines	
<i>Ligustrum</i>	Troène	Feuilles - baies	
<i>Linum</i>	Lin	graines	
<i>Lobelia</i>	Lobélie	Tout	
<i>Lonicera</i>	chèvrefeuille	Baies - Feuilles	
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia faux houx	Tout (sauf les baies)	Oui

Nom Botanique	Noms français	Partie toxique de la plante	Plante piquante
---------------	---------------	-----------------------------	-----------------

<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose	Tout	
<i>Parthenocissus</i>	Vigne vierge	Fruits	
<i>Phytolacca americana</i>	Phytolaque, raisin d'Amérique	Fruits	
<i>Prunus laurocerassus</i>	Laurier Cerise	Feuilles - Fruits	
<i>Punica granatum</i>	Grenadier		Oui
<i>Pyracantha</i>	Buisson ardent		Oui
<i>Ranunculus</i>	Renoncule	Tout	
<i>Rhus</i>	Sumac	Feuilles - Sève	
<i>Robinia</i>	Robinier sauvage	Tout	
<i>Rosa</i>	Rosier		Oui
<i>Ruscus aculeatus</i>	Petit Houx	Fruits	
<i>Spartium junceum</i>	Genêt	Tout	Oui
<i>Taxus baccata</i>	If	Tout	
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuja	Huile essentielle	
<i>Viburnum opulus</i>	Boule de Neige	(fruit purgatif violent)	
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier tin	Fruit	
<i>Wistaria sinensis</i>	Glycine	Graines	
<i>Yucca</i>	Yucca	Tout	Oui

### En raison de leur production de pollen allergisant

Afin de prévenir des risques d'allergie en milieu urbain, la concentration de certaines espèces végétales produisant du pollen allergisant est à éviter.

Il ne s'agit pas d'une interdiction formelle de planter ces végétaux puisque certains sont représentatifs de la Provence et du paysage méditerranéen. Cependant, la plantation de ces espèces comme l'olivier peut se faire mais de manière isolée. C'est également le cas pour les végétaux suivants : Cyprès, Bouleau, Chêne, noisetier, Platane, Charme, Aulne, Troène et Frêne. Dans tous les cas, l'intervention des particuliers sur le paysage urbain doit aboutir à une composition végétale riche.

Quelques plantes herbacées font l'objet d'une attention particulière : l'ambroisie, l'armoise, la pariétaire et certaines graminées.

### En raison de leur potentiel envahissant

Le caractère invasif des plantes ci-contre rend complexe leur limitation et gestion au sein de jardin de particuliers.

Nom Botanique	Noms français
<b>Acacia dealbata</b>	Mimosa
<b>Ailanthus altissima</b>	Ailante
<b>Ambrosia artemisiifolia</b>	Ambrosie à feuilles d'armoise
<b>Amorpha fruticosa</b>	Faux indigo
<b>Buddleja davidii</b>	Arbre aux papillons
<b>Baccharis halimifolia</b>	Baccharis à feuille d'arroche
<b>Carpobrotus edulis</b>	Griffes de sorcière
<b>Cortaderia selloana ou Gynerium</b>	Herbe de la pampa
<b>Senecio inaequidens</b>	Séneçon du Cap

### En raison de leur sensibilité à des maladies ou parasites

Afin de limiter la propagation de certaines maladies ou rongeurs au cœur de la ville, certaines espèces comme les platanes ou les phœnix font l'objet d'une attention particulière.

## 3. Gérer son jardin durablement

Aménager le jardin dans une démarche de développement durable, c'est utiliser des matériaux naturels, recyclés, locaux, non traités (bois régional, pierre du pays...), c'est choisir les pépinières en fonction des mêmes critères : production locale et bio.

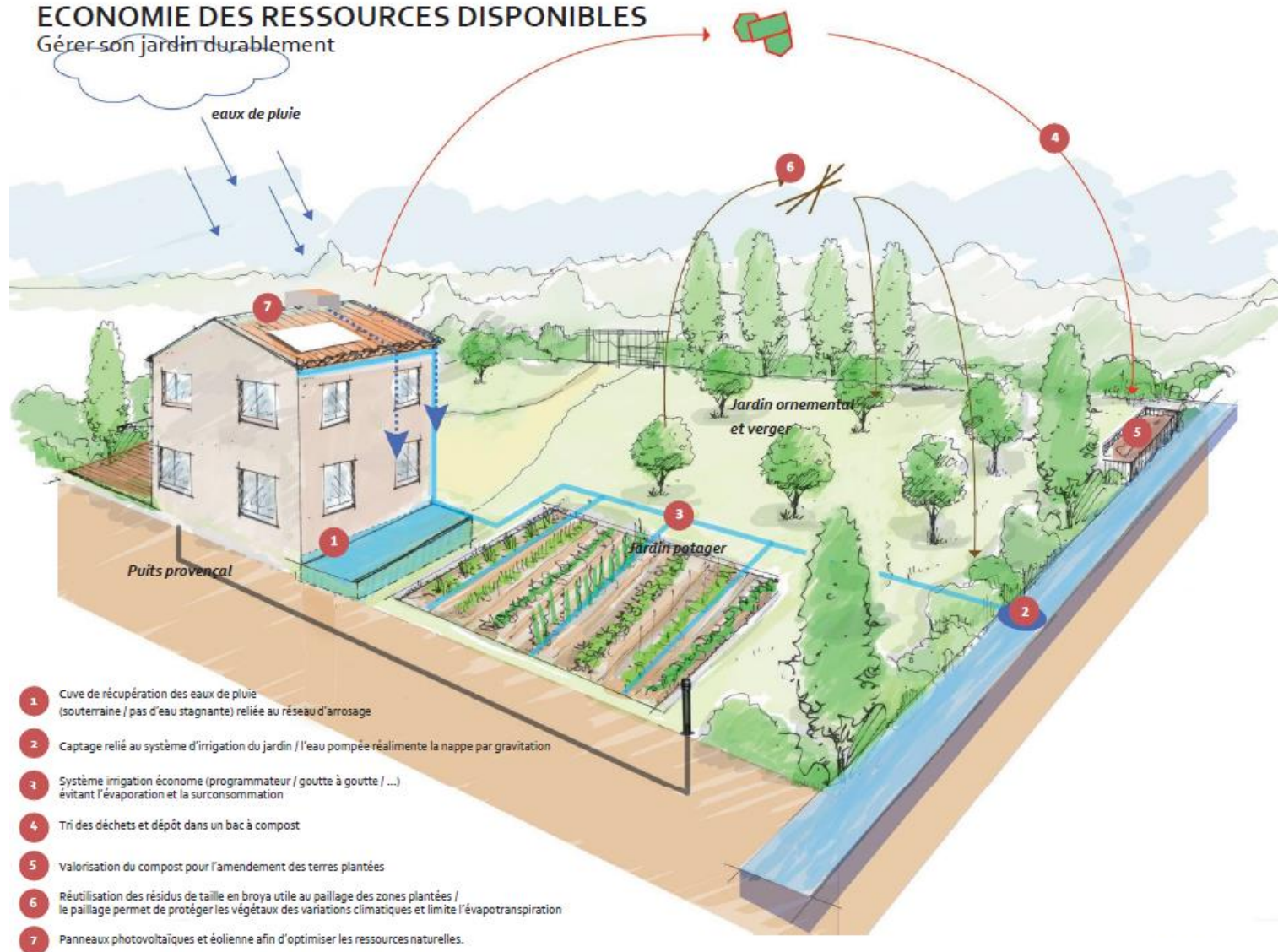
C'est aussi avoir une bonne gestion de l'eau : récupération d'eau de pluie, choix de plantes adaptées ne nécessitant pas d'arrosage (sauf les plantes potagères), paillage... mais aussi avoir un degré de tolérance élevé pour le jaunissement de la pelouse en période sèche ou le flétrissement rapide de certaines fleurs.

C'est économiser les dépenses en temps et en énergie (tonte, taille, désherbage) par le choix de végétaux adaptés nécessitant peu de taille et de forme étalée. Quant aux déchets verts, ils sont broyés et valorisés par le paillage, en complément des feuilles mortes.



# ECONOMIE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Gérer son jardin durablement



- 1 Cuve de récupération des eaux de pluie (souterraine / pas d'eau stagnante) reliée au réseau d'arrosage
- 2 Captage relié au système d'irrigation du jardin / l'eau pompée réalimente la nappe par gravitation
- 3 Système irrigation économe (programmateur / goutte à goutte / ...) évitant l'évaporation et la surconsommation
- 4 Tri des déchets et dépôt dans un bac à compost
- 5 Valorisation du compost pour l'amendement des terres plantées
- 6 Réutilisation des résidus de taille en broya utile au paillage des zones plantées / le paillage permet de protéger les végétaux des variations climatiques et limite l'évapotranspiration
- 7 Panneaux photovoltaïques et éolienne afin d'optimiser les ressources naturelles.

Schéma de principe - Source : Citadia

Volet 1 - La qualité du bâti : construction et rénovation

Volet 2 - L'urbanisme de demain, comment intégrer la densité dans les opérations d'aménagement ?

Volet 3 - Construire durable, quels outils ?

Volet 4 - L'aménagement des espaces extérieurs

Volet 5 - L'aménagement des zones d'activités

## 3.1. La gestion de l'eau

### 3.1.1. La récupération de l'eau pluviale

Chaque Français consomme aujourd'hui près de 150 litres d'eau par jour, soit trois fois plus qu'il y a 30 ans. Les besoins en eau domestique se sont développés avec le niveau de vie.

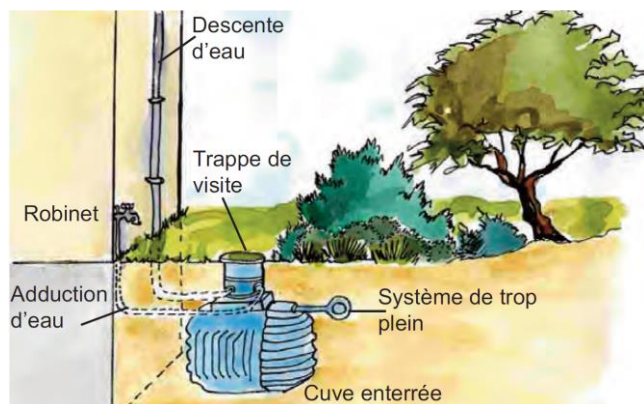
La récupération d'eau de pluie permet aux usagers de faire des économies tout en préservant la ressource en eau.

Avec le développement des systèmes de stockage, il est possible de trouver une solution technique adaptée à chaque parcelle ou projet.

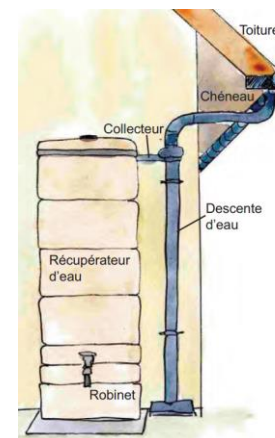
La capacité de stockage conseillée dépend de l'usage recherché à savoir:

- ❖ 10 à 15 m<sup>3</sup> pour un usage domestique et l'entretien d'un grand jardin
- ❖ 4 à 6 m<sup>3</sup> pour le jardin uniquement.

Les cuves ou citernes peuvent être enterrées ou annexées au bâti.



Modèle d'installation enterrée, Source : Citadia



Installation extérieure pouvant intégrer un habillage

Source : Citadia

### 3.1.2. Revêtement de sol et paillage

Afin de limiter l'arrosage et l'entretien, l'utilisation de paillage représente une solution technique intéressante.

La végétalisation des pieds d'arbres est également à favoriser comme la pratique et la mise en place de paillage végétal (paille de lin, jute épaisse biodégradable, mulch...). Le choix d'un paillage organique permet d'enrichir le sol tout en favorisant l'aération naturelle de la terre.

### 3.1.3. Comment éviter la prolifération de moustiques

La lutte contre les moustiques nous concerne tous. Afin d'éviter d'élever ces insectes sans le vouloir, il faut vérifier le moindre récipient contenant de l'eau stagnante.

Une gouttière mal drainée, des soucoupes ou bassines peuvent représenter un territoire de développement pour les œufs et larves de moustiques. Aussi, afin d'entraver leur cycle de reproduction, il faut vider et rincer les soucoupes et bassines mais surtout couvrir les réserves d'eau. Dans le cas de pièces d'eau intégrées au jardin, il est conseillé de les peupler de poissons.



### 3.2. Le compostage

L'utilisation du compostage est à privilégier dans la gestion quotidienne des espaces verts des particuliers.

#### Pourquoi composter ?

- ❖ Pour réduire d'1/3 le poids de nos poubelles  
Je dis oui à la réduction des pollutions induites par moins de collecte, moins de traitement (transport, incinération....) et à la maîtrise du coût global du service rendu
- ❖ Pour créer chez soi, avec ses épluchures de fruits & légumes et ses déchets verts, du terreau 100% naturel et gratuit pour nourrir et protéger son jardin  
Je dis oui à un jardinage durable et sans adjuvant chimique

#### Où se procurer un composteur à Cavaillon ?

- ❖ à la déchetterie « Mon espace vert » située au 172 chemin du Vieux du Taillades à Cavaillon
- ❖ au siège de la Communauté de Communes LMV situé au 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon



### 3.3. Jardiner sans pesticides

#### Des moyens biologiques à développer

La démarche se base sur une utilisation de fumures avec engrais organiques naturels en remplacement des engrais chimiques. Le recours à la lutte biologique intégrée sera à favoriser lorsque cela est possible (ex : coccinelle contre les pucerons).

Auquel cas, les produits de traitement phytosanitaires utilisés devront de préférence être biologiques afin de préserver la biodiversité et favoriser la présence naturelle d'insectes auxiliaires. Une régulation du jardin peut également se faire en maintenant des bandes enherbées.

#### Conseils simples et pratiques pour lutter contre les pucerons, les chenilles, les cochenilles, les araignées :

- ❖ un traitement d'hiver et de printemps peut se baser sur des huiles végétales biologiques de colza ou de la bouillie bordelaise,
- ❖ la mise en place d'un bio activateur racinaire au pied des plantes, en enfouissement, fortifie le système immunitaire de celles-ci,
- ❖ au printemps et en été, un arrosage à l'eau sous pression du feuillage élimine les insectes nuisibles. Ce dernier peut être répété plusieurs fois, en fonction du cycle de reproduction de l'insecte.

Il est difficile pour le particulier de pratiquer la lutte biologique intégrée car elle exige des connaissances techniques pointues.

Il apparaît nécessaire d'appréhender les cycles de reproductions des espèces nuisibles et également les cycles de reproduction des auxiliaires entomophages qui sont utilisés dans la lutte

Aussi, pour le particulier, la préservation dans la mesure du possible du biotope prend toute son importance. En effet, les haies libres et les prairies constituent le milieu de reproduction des auxiliaires. Les oiseaux tiennent également un grand rôle dans la lutte biologique, leur présence est à privilégier et à préserver au cœur des jardins et espaces urbains.

# Volet 5 – L'aménagement des zones d'activités



## 1. Les objectifs de la Charte départementale d'aménagement durable des zones d'activités

### 1.1. La Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques du Vaucluse (2013)

La Charte Ecoparc Vaucluse précise les objectifs du Département en matière de développement durable pour la réalisation et la requalification des sites d'activités en Vaucluse.

Intégrer la charte ECOPARC Vaucluse à son projet, c'est réfléchir à un ensemble de paramètres visant à améliorer l'offre d'accueil des entreprises, valoriser l'image du territoire, intégrer des notions de développement durable, économiser les ressources et donc anticiper le futur. C'est rentrer dans une démarche de qualité conçue pour les acteurs et les partenaires économiques du Vaucluse.

En matière d'aménagement, la Région, le Département ou les Collectivités territoriales ont élaboré des documents qui ont servi de cadre de référence à la Charte de qualité des sites d'activités, lesquels sont : la Charte CoDéBâQuE de la Région, la Charte de l'environnement, l'Atlas des Paysages, le Plan routier 2012, l'Agenda 21 du Département, le SCOT et le PLU des Collectivités Territoriales.

Tout projet inscrit dans le dispositif de « Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques de Vaucluse » doit respecter, au préalable, les orientations de ces documents de référence. De plus, le Département, adhérent du PRIDES « Bâtiments Durables Méditerranéens », sera attentif aux travaux d'amélioration énergétique à destination des bâtiments d'activités

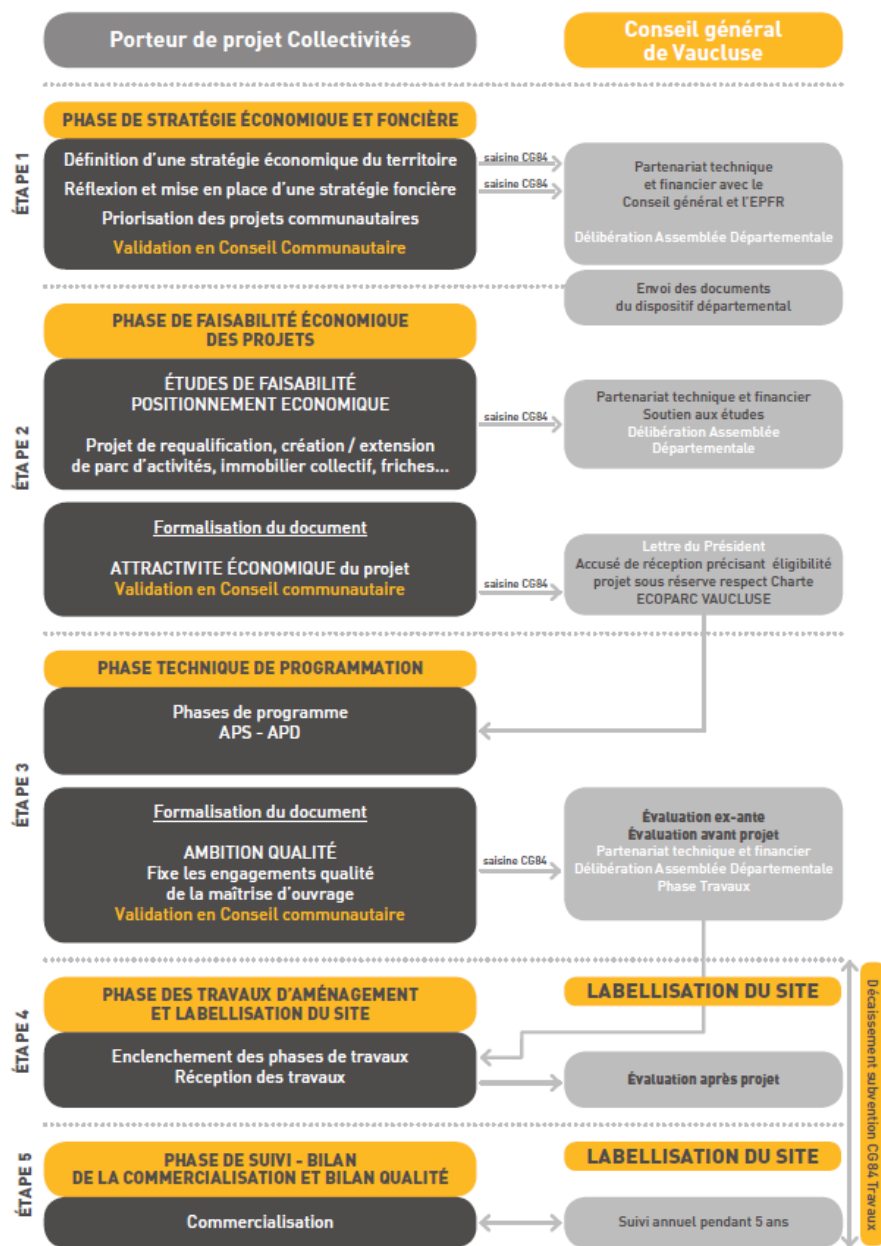
Le département est membre de plusieurs réseaux spécifiques : > le réseau « Zones d'Activités et Développement Durable » de l'ARPEPACA (Agence Régionale pour l'Environnement), > le réseau national PALME (Association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités). Pour l'immobilier collectif d'activités, les porteurs de projet pourront se rapprocher du réseau rePeres (REseau des Pépinières d'Entreprises REgion Sud), représentant une trentaine de pépinières implantées en Région PACA.

Les sites d'activités respectant cette charte se verront attribuer le Label attestant de la qualité des équipements et des aménagements dans une logique durable et respectueuse de l'identité de nos territoires.

#### Cinq étapes pour réussir

La démarche partenariale du Conseil général prévoit plusieurs temps d'échanges :

- 1) **La définition d'une stratégie économique globale** réalisée en amont par l'intercommunalité et sa stratégie foncière ;
- 2) Un "**Document Attractivité économique**" projet par projet réalisé lors des phases de faisabilité et de définition du positionnement économique du projet avec les acteurs et les partenaires économiques
- 3) Un "**Document Ambition Qualité du projet**" qui porte l'engagement de la Communauté de Communes ou d'Agglomération sur la qualité globale du projet. Ce document validé par le Conseil communautaire portera la demande de subvention auprès du Conseil général. Une évaluation ex-ante sera déclenchée en vue de mesurer l'ambition du projet et son intégration dans la démarche qualité. Elle sera menée par des experts mandatés par le Conseil général. Une Convention de partenariat technique et financier, avec le Conseil général, pourra alors être proposée à l'Assemblée départementale sur la base des engagements qualité pris pour le projet en lien avec les 4 Atouts qualité. Les aides seront décaissées au fil des travaux.
- 4) **A la réception des travaux**, le Conseil général lance l'évaluation après projet dont l'appréciation positive permettra le versement du solde des aides financières du Département et la labellisation du site ;
- 5) **Le maître d'ouvrage** transmettra, au Département, des bilans annuels de commercialisation, d'animation et de suivi de la qualité du site d'activités économiques pendant 5 ans.



La Démarche de la charte, source : Charte Ecoparc Vaucluse

## 1.2. La Charte "Entreprendre durablement en Luberon" (2011)

Source : site internet du Parc du Luberon

La charte "Entreprendre durablement en Luberon" vise à inciter et accompagner les entreprises implantées sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon à s'engager dans des démarches de responsabilité sociétale (RSE).

Les entreprises qui, après une évaluation de leur performance durable, signent la charte « Entreprendre durablement en Luberon », sont conseillées pour intégrer un programme d'amélioration de leurs performances, et invitées à participer à la vie du réseau des entreprises signataires.

La charte "Entreprendre durablement en Luberon" est une initiative du Parc naturel régional du Luberon et ses partenaires : les Chambres de Commerce et d'Industrie de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse, les Comités de bassin d'emploi du Pays d'Apt, du Sud Luberon, du Pays Cavare et des Sorgues, les Plates-formes Initiative du Pays d'Apt et du Sud Luberon.

## 2. Les critères de qualité (Charte Vaucluse), le label EcoParc Vaucluse

### 2.1. Les critères de qualité de la Charte Vaucluse

Dans les démarches de requalification ainsi que dans celles d'extension et de création, les entreprises associées veillent à la fonctionnalité et à la qualité des aménagements projetés.

La Charte de qualité repose sur quatre "Atout Qualité" :

- ❖ Accessibilité Mobilité et Sécurité,
- ❖ Attractivité fonctionnelle et paysagère,
- ❖ Qualité environnementale et énergétique,
- ❖ Animation et gestion durables.

Selon les typologies de projets, le nombre de critères à remplir est différent.

Le versement des aides financières est conditionné au respect de ces critères

### 2.1.1. Atout qualité 1

Cet atout qualité vise l'intégration du projet au sein de son territoire environnant ainsi que la bonne organisation viaire à l'intérieur du parc d'activités.

L'intégration réussie d'un projet, dans les quartiers urbains environnants, permet de préserver et valoriser le territoire et son identité. L'accessibilité, l'interconnexion avec les secteurs de vie et d'habitat jouent un rôle important dans le bon fonctionnement des espaces d'activités.

Ils doivent être considérés comme de véritables leviers d'attractivité économique. Ces nouveaux principes, en matière d'aménagement durable et d'intégration urbaine, doivent guider aussi bien les opérations de création de sites d'accueil d'activités que les opérations de réhabilitation des parcs ou quartiers d'activités anciens.

L'atout qualité est composé de trois niveaux de critères :

- 1) Accessibilité et sécurisation des accès,
- 2) Accessibilité et mobilité alternative,
- 3) Très Haut Débit : les infrastructures nécessaires.

## 1 - ACCESSIBILITÉ, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

### Accessibilité et sécurisation des accès

1 Positionnement du parc ou quartier d'activités économiques en lien avec une analyse des besoins de desserte du site et des capacités existantes du réseau structurant (connexion, capacité, gabarit)

2 Sécurisation des accès véhicules en entrée de site ainsi que des voies de circulation interne, bonne desserte des lots, structure de chaussées adaptée

3 Stationnement véhicules légers et poids lourds organisé avec l'intégration de stationnements dans les parcelles ou parking collectifs

4 Accessibilité véhicules de service et de sécurité (girations, structure de chaussée)

5 Desserte du site par les transports en commun

### Accessibilité et mobilité alternative

6 Amélioration des mobilités douces (piétons, cycles) : sécurité (gardes-corps, visibilité, lisibilité, éclairage, etc.), qualité (largeur, revêtement) et confort (PMR) des accès et des cheminements en entrée de site et sur les voies internes

7 Accessibilité interne pour Personnes à Mobilités Réduites avec respect des normes techniques

### Très haut débit : les infrastructures nécessaires

8 Interconnexion avec le réseau d'initiative publique départementale Vaucluse Numérique; prévision du génie civil pour accueillir un futur réseau (fourreaux en attente) et viabilisation du site

Critères de l'atout qualité 1, source : Charte Ecoparc Vaucluse

### 2.1.2. Atout qualité 2

L'atout qualité n°2 vise à rendre la perception des parcs d'activités attrayante par une bonne intégration des sites dans leurs tissus urbains et leurs paysages environnants.

Depuis plusieurs années, les activités économiques se voient rassemblées dans des espaces qui leur sont spécifiquement dédiés - tendance liée à des besoins de surface de plus en plus importants.

Aujourd'hui, face à la pénurie foncière et immobilière dans l'enveloppe urbaine des villes ou des villages et à une conception ancienne de l'urbanisme de zonage, ces pratiques ont pu conduire à l'isolement de sites suivi d'une dégradation de leur attractivité. L'absence de qualité des aménagements et le manque d'intégration des volumes aux paysages ont renforcé une image en perte de vitesse et provoqué une coupure avec le fonctionnement et l'identité des bourgs et des villes.

L'atout qualité est composé de trois niveaux de critères, lesquels sont :

- 1) Valorisation du potentiel paysager et urbain,
- 2) Gestion optimale des ressources,
- 3) Avis d'experts.



## 2 - ATTRACTIVITÉ FONCTIONNELLE ET PAYSAGÈRE

<b>Valorisation du potentiel paysager et urbain</b>	1	Intégration paysagère et urbaine réussie avec le site environnant
	2	Élaboration d'un plan paysager du site avec la prise en compte, dans le projet, des topographies naturelles et des végétaux déjà en place et le traitement qualitatif des espaces publics
	3	Traitement fonctionnel et paysager spécifique de l'entrée du site, mise en place d'un panneau d'informations sur les entreprises présentes (plan de repérage) dans le respect des préconisations de la charte ECOPARC VAUCLUSE
<b>Gestion optimale des ressources</b>	4	Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement internes et externes au site homogènes, et d'un mobilier urbain identitaire spécifique sur le site d'activités, respectant les préconisations de la charte graphique ECOPARC VAUCLUSE
	5	Espaces de centralité et de rencontre (place, patio, jardin public) intégrés dans le quartier
	6	Gestion des terrains et bâtiments en friche ou en attente (par l'agriculture, par des jardins familiaux)
<b>Avis d'experts</b>	7	Gestion des interfaces entre propriété privée et publique
	8	Prise en compte, dès la phase projet, du coût et de l'optimisation de l'entretien des espaces extérieurs minéraux ou végétaux avec notamment l'installation d'une régulation économe des systèmes d'arrosage
	9	Conseil de l'Architecte et/ou du Paysagiste-Conseil au niveau des plans d'aménagements et des permis de construire

Critères de l'atout qualité 2, source : Charte Ecoparc Vaucluse

### 2.1.3. Atout qualité 3

L'atout qualité n°3 vise à appliquer des démarches de qualité environnementale dans les sites d'activités économiques.

Avec le renforcement réglementaire des lois dites Grenelle I et II, de la Réglementation thermique 2012 et de la Réglementation énergétique 2020 à venir, la prise en compte de l'environnement, avec la mise en place d'équipements innovants producteurs d'énergie dans les projets urbains devient une étape incontournable.

L'engagement, dans des équipements structurants pour la qualité environnementale d'un parc ou quartier d'activités, répond à un triple objectif : satisfaire les besoins des entreprises désireuses de s'implanter dans des espaces de qualité, permettre aux collectivités de concilier développement économique et cadre de vie des habitants et promouvoir l'économie des ressources foncières et énergétiques.

Initier ces démarches collectives pour la qualité environnementale, c'est renforcer le développement économique et l'attractivité du territoire.

Cet atout qualité est composé de cinq niveaux de critères :

- 1) Maîtrise de la consommation énergétique,
- 2) Développement des énergies renouvelables,

- 3) Gestion durable des eaux urbaines,
- 4) Gestion collective des déchets,
- 5) Chantier vert.

## 3 - QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

<b>Maîtrise de la consommation énergétique</b>	1	Conception, orientation et implantation des bâtiments selon le modèle bioclimatique afin de bénéficier des apports énergétiques gratuits en hiver et de les limiter en été
	2	Maîtrise / Recherche d'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments et de leurs équipements
<b>Développement des énergies renouvelables</b>	3	Utilisation d'éco-matériaux certifiés pour la construction et l'isolation des bâtiments - bois, laine de bois, ouate de cellulose, laine de mouton, paille, etc.
	4	L'éclairage public est généré grâce à des énergies renouvelables économes en énergie (LED)
<b>Gestion durable des eaux urbaines</b>	5	Utilisation des énergies renouvelables pour les bâtiments (solaire, éolien, biomasse, géothermie, puits provençaux)
	6	Mutualisation des moyens techniques énergétiques
<b>Gestion collective des déchets</b>	7	Réseau d'eaux usées équipé d'échangeur thermique permettant la production de chaleur et de refroidissement
	8	Assainissement des eaux usées : station d'épuration économe et productrice d'énergie et / ou une éco-station végétale
<b>Principes des chantiers verts</b>	9	Gestion des eaux pluviales pour les bâtiments et le parc d'activités (récupérateurs d'eau de pluie)
	10	Faciliter la prévention et la gestion collective des déchets qui intégrera la prise en compte des déchets dangereux
	11	Réalisation du chantier dans les règles de la charte du chantier "vert"

Critères de l'atout qualité 3, source : Charte Ecoparc Vaucluse

### 2.1.4. Atout qualité 4

La mobilisation des entreprises est la clé de réussite d'une gestion optimisée des sites d'activités économiques. Les collectifs représentatifs des entreprises agissent activement dans la gestion des sites et la mise à disposition de services ad hoc.

Engager une démarche de gestion durable des parcs et quartiers d'activités, c'est vouloir créer un ensemble de services pour les entreprises, leurs salariés et leurs clients, sur toutes les thématiques où une mise en commun est pertinente : transports, déchets, achats, énergie, gestion des espaces publics, Très Haut Débit et bien entendu des services aux salariés et usagers du parc d'activités.

La gestion, l'animation d'un site sont des éléments moteurs pour l'amélioration de la qualité environnementale et fonctionnelle. La prise en compte du management et de la



gestion d'un parc d'activités, en amont d'un projet et au quotidien, est un facteur essentiel dans la qualité et la réussite du projet. Le maître d'ouvrage ou l'aménageur devra réfléchir à la mise en place d'un mode de gestion pertinent et collectif.

Cet atout qualité est composé de deux niveaux de critères :

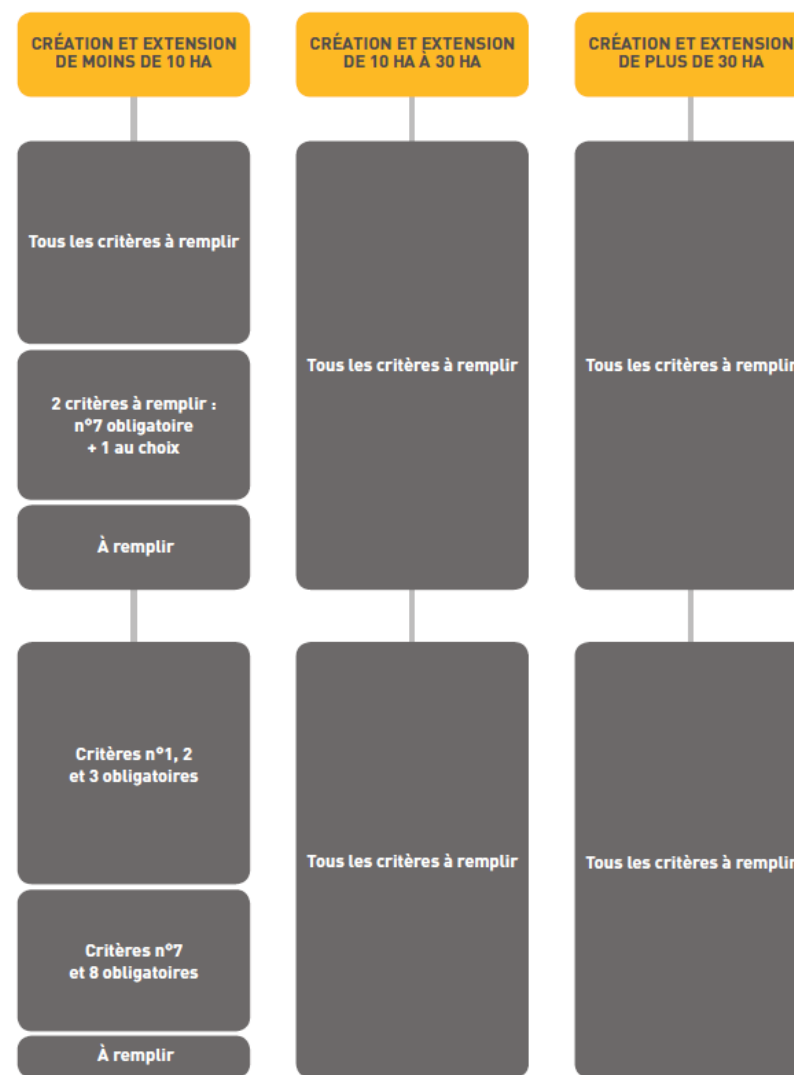
- 1) Animation et gestion durables,
- 2) Services aux entreprises et aux salariés.

#### 4 - ANIMATION ET GESTION DURABLES DES PARCS ET QUARTIERS D'ACTIVITÉS



Critères de l'atout qualité 4, source : Charte Ecoparc Vaucluse

#### Les critères à remplir selon les projets



Critères des atouts qualité 1 et 2, source : Charte Ecoparc Vaucluse

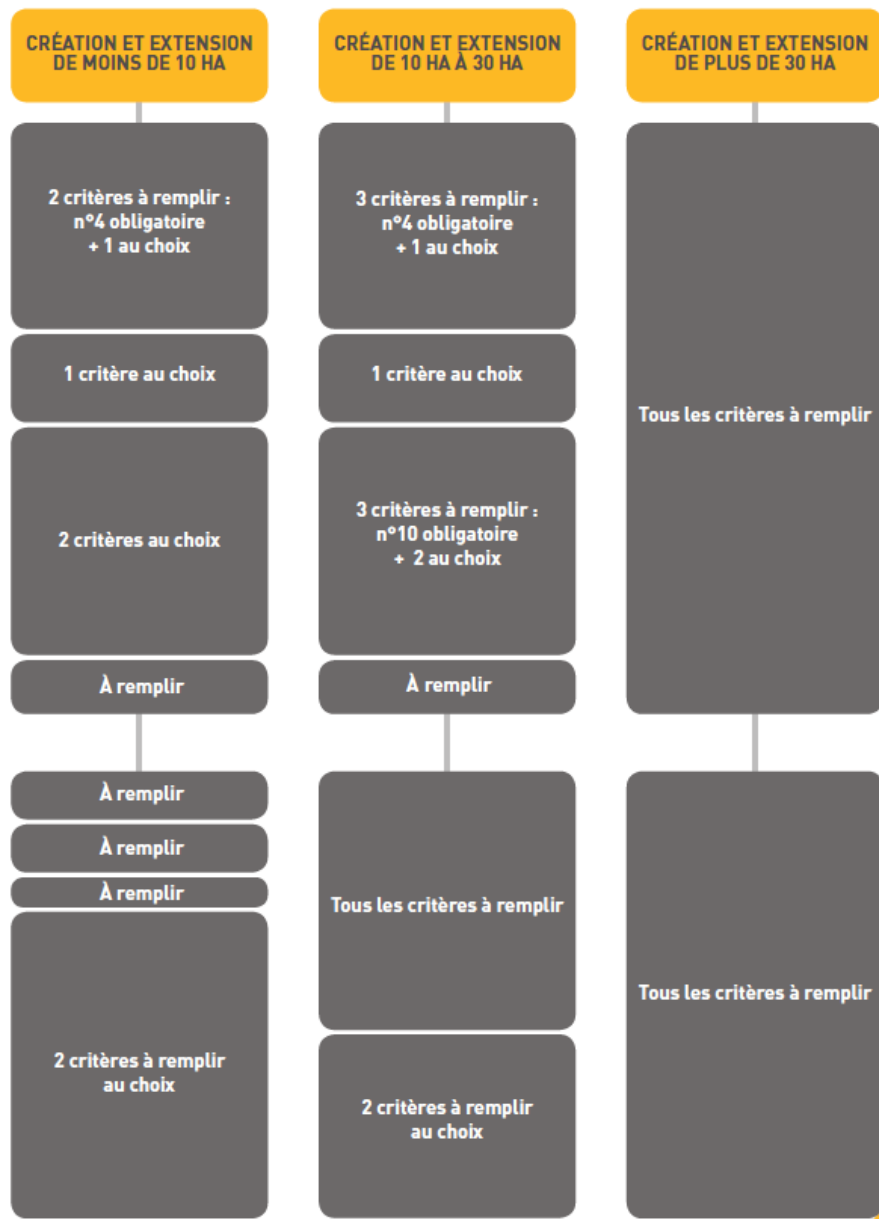
Volet 1 - La qualité du bâti :  
construction et rénovation

Volet 2 - L'urbanisme de demain,  
comment intégrer la densité dans  
les opérations d'aménagement ?

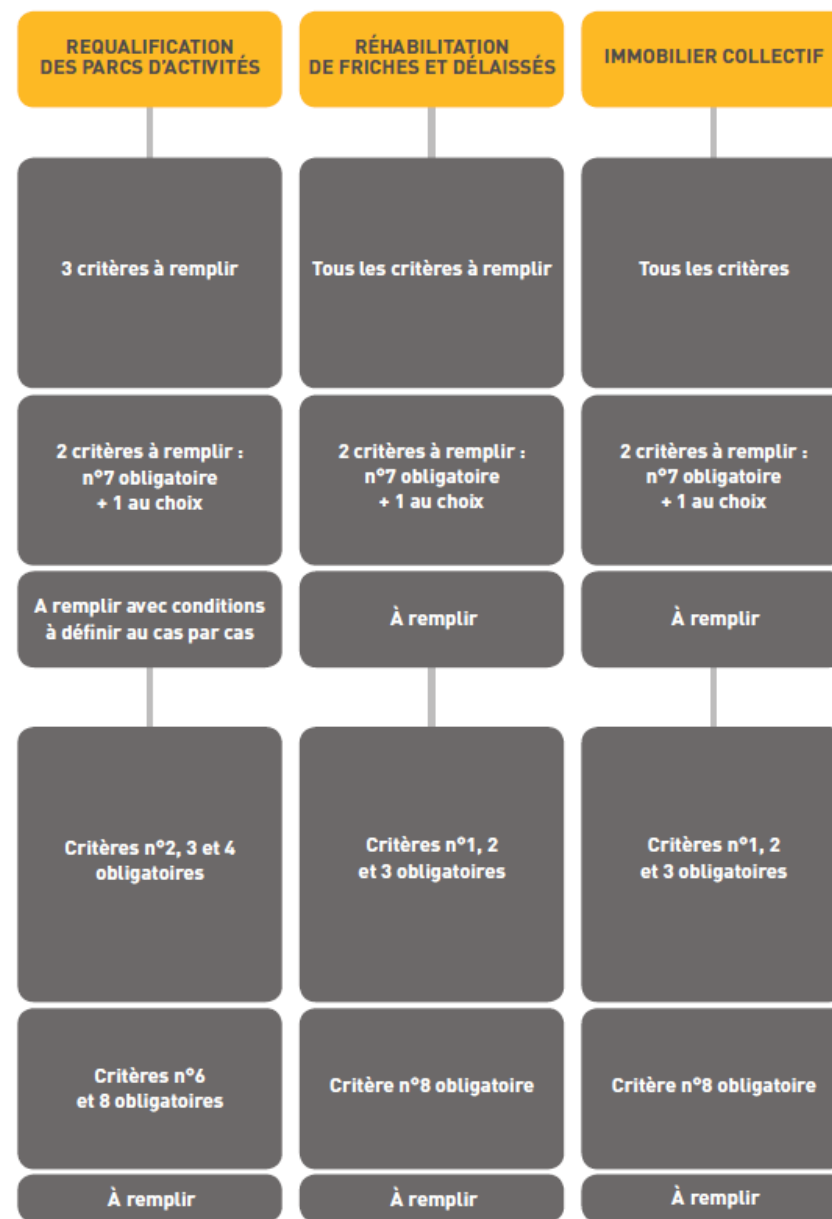
Volet 3 - Construire  
durable, quels outils ?

Volet 4 - L'aménagement  
des espaces extérieurs

Volet 5 - L'aménagement  
des zones d'activités



Critères des atouts qualité 3 et 4, source : Charte Ecoparc Vaucluse



Critères des atouts qualité 1 et 2, source : Charte Ecoparc Vaucluse

Volet 1 - La qualité du bâti :  
construction et rénovation

Volet 2 - L'urbanisme de demain,  
comment intégrer la densité dans  
les opérations d'aménagement ?

Volet 3 - Construire  
durable, quels outils ?

Volet 4 - L'aménagement  
des espaces extérieurs

Volet 5 - L'aménagement  
des zones d'activités

REQUALIFICATION DES PARCS D'ACTIVITÉS	RÉHABILITATION DE FRICHES ET DÉLAISSÉS	IMMOBILIER COLLECTIF
1 critère au choix	1 critère au choix	Tous les critères à remplir
1 critère au choix	1 critère au choix	1 critère au choix
2 critères à remplir : n°10 obligatoire + 1 au choix	2 critères à remplir : n°10 obligatoire + 1 au choix	Critères n° 9 - 10 obligatoires
À remplir	À remplir	À remplir
6 critères à remplir dont obligatoirement les critères n°3 et 4	5 critères à remplir dont obligatoirement les critères n°1, 3 et 4	Tous les critères à remplir
		2 critères à remplir au choix

Critères des atouts qualité 3 et 4, source : Charte Ecoparc Vaucluse

Pour plus d'informations, se référer au guide méthodologique de la Charte disponible sur le site internet : [www.territoires-durables-paca.org](http://www.territoires-durables-paca.org).

## 2.2. Le Label ECOPARC Vaucluse

Le Label ECOPARC VAUCLUSE répond à des critères de qualité environnementale qui sont définis par la Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques, élaborée en concertation avec les acteurs et partenaires économiques du Vaucluse, les Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes, les groupements d'entreprises. Le label est accessible à tous les maîtres d'ouvrage publics sous réserve de satisfaire aux caractéristiques environnementales mentionnées dans les spécifications techniques



ECOPARC VAUCLUSE pourra être appliqué aux sites d'activités économiques sous réserve de leur conformité au cahier des charges de la Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques. Signe officiel de qualité, il atteste d'une exemplarité environnementale, économique et sociale et facilite la reconnaissance des parcs labellisés par le Département de Vaucluse.